

# Courrier des Retraités

OCTOBRE - NOVEMBRE - DÉCEMBRE 2016 • N°42

Emploi à domicile :  
justice pour les retraités modestes **PAGE 10**

La société "disruptive" et "ubérisée"... **PAGE 11**



## EDITORIAL

C'est la rentrée ! \_\_\_\_\_ 3

## RETRAITE FRANCE

Retraités, dormez en paix, tout est sous contrôle \_\_\_\_\_ 4

Financement du système de retraite français 2004-2014 \_\_\_\_\_ 6

## SOCIÉTÉ

Points de repère \_\_\_\_\_ 7

Inégalité, pauvreté, redistribution en 2014 \_\_\_\_\_ 8

Adaptation de la société au vieillissement \_\_\_\_\_ 9

Aide sociale : pas de délai pour la récupération sur succession \_\_\_\_\_ 10

Emploi à domicile : justice pour les retraités modestes \_\_\_\_\_ 10

La société "disruptive" et "ubérisée" \_\_\_\_\_ 11

Supprimer billets et pièces de monnaie \_\_\_\_\_ 12

Découvrir Internet avec une tablette simplifiée \_\_\_\_\_ 13

## SANTÉ AUTONOMIE

Complémentaires santé : un marché en évolution \_\_\_\_\_ 14

Un élément de démocratie sanitaire : les CRSA \_\_\_\_\_ 19

Complémentaires santé pour les budgets modestes \_\_\_\_\_ 20

Les chiffres de l'autonomie 2015 \_\_\_\_\_ 21

Un aliment français contre la malnutrition dans le monde \_\_\_\_\_ 23

Les caprices de l'intestin \_\_\_\_\_ 24

Savoir dormir \_\_\_\_\_ 25

## DOSSIER SPÉCIAL

La saga de l'énergie \_\_\_\_\_ 15

## MONDE

Le vieillissement en Chine \_\_\_\_\_ 26

Les retraités grecs savent ce qu'austérité signifie \_\_\_\_\_ 26

## NOS FÉDÉRATIONS

La CFR reçue à l'Élysée \_\_\_\_\_ 27

16 décembre 2016 : Colloque sur la retraite universelle \_\_\_\_\_ 27

## CHRONIQUE D'UNE RETRAITE ORDINAIRE

Dernière facétie ! \_\_\_\_\_ 28

## LOISIRS-CULTURE

Une résurrection : le touraine "Noble Joué" \_\_\_\_\_ 29

Nos apéritifs régionaux : les "vins de liqueur" \_\_\_\_\_ 30

Las d'être grand-père ? \_\_\_\_\_ 31

L'éloge de la fatigue \_\_\_\_\_ 32

Henryk Walezy, roi de Pologne \_\_\_\_\_ 33

**Des idées de lecture** \_\_\_\_\_ 34

**Courrier des lecteurs** \_\_\_\_\_ 35

**Mots croisés de Jihème** \_\_\_\_\_ 29

# A nos lecteurs

*Finies les vacances qui nous ont souvent permis de resserrer les liens familiaux ! Les petits-enfants vont sagement reprendre le chemin de l'école. Les parents vont, eux, reprendre le chemin de l'usine ou du bureau. Quant à nous, chers retraités, nous allons aussi reprendre le cours de nos activités culturelles, bénévoles...*

*L'univers, dit-on, n'est pas près de manquer d'énergie et l'ère informatique promet une intensification de la consommation. Plusieurs articles de la revue proposent quelques rapides regards sur ces sujets.*

*A l'occasion de l'élection présidentielle qui se profile à l'horizon, nous devons faire valoir notre poids électoral pour assurer la couverture de notre santé et le maintien de notre niveau de vie, tout en continuant à promouvoir l'installation d'un régime de retraite universel couvrant équitablement tous les citoyens. Vous lirez avec intérêt en page 27 que nos fédérations, en la personne de la CFR, préparent un colloque sur ce sujet qui devrait rassembler d'éminents experts.*

*La compétence, la détermination, notre attachement à l'équité entre générations et secteurs public/privé, sans oublier l'humour, doivent nous aider à parler assez fort pour qu'on nous entende*

JEAN CATHERINE

## Abonnements au Courrier des Retraités

- 1) Abonnement collecté par l'intermédiaire des associations adhérentes à l'UFR-rg ou la FNAR : 5 € par an pour 4 numéros
- 2) Abonnement individuel : 10 € pour 4 numéros à suivre (parution fin mars, fin juin, fin septembre et fin décembre).

Montant des abonnements à adresser à UFR-rg : 83187 avenue d'Italie 75013 Paris - Tél : 01 43 42 09 37

*“On juge une civilisation au sort qu'elle réserve à ses anciens”  
(Claude Lévi-Strauss)*

# C'est la rentrée !

**D**ans les écuries de gladiateurs, les champions fourbissent armes et petites phrases pour obtenir la qualification qui leur permettra de concourir dans la grande compétition nationale quinquennale dont la prochaine édition aura lieu en 2017.

Combien seront-ils sur la ligne de départ au printemps 2017 ? Nul ne le sait aujourd'hui. Parmi les postulants, certains n'auront pas réussi les épreuves de qualification de leur écurie ce qui ne leur interdira pas de se présenter en candidats libres ; parmi ceux qui auront réussi ces qualifications certains pourraient ne pas soutenir le candidat arrivé en tête du scrutin interne et rejoindre les candidats libres. Enfin, une autre catégorie sera constituée de ceux qui auront refusé de participer aux primaires et affronteront la grande compétition avec les seuls moyens financiers et humains qu'ils auront pu rassembler.

Le spectacle qui va se dérouler sous nos yeux pourra paraître fastidieux. Beaucoup de bonnes paroles, de promesses et d'engagements seront formulés, sans parler de la démolition en règle des propositions ou de la personne des concurrents. Nous avons tous en mémoire les expériences passées et nous savons depuis longtemps que les promesses n'engagent que ceux qui les écoutent.

Mais nous aurions tort de nous désintéresser de ces débats qui sont le prix à payer pour la démocratie. A chacun de nous de savoir décoder le discours de tel ou tel pour déterminer si la perspective qu'il promeut a des chances de se concrétiser. Aurai-je la majorité parlementaire pour appliquer mon programme se serait, paraît-il, demandé Jacques Delors avant de renoncer. Tel candidat au discours chatoyant a-t-il mesuré le poids des contraintes nationales, européennes, mondiales qu'il promet de balayer s'il est élu ?

Quels que soient les défauts et les limites de l'exercice, il conduira à l'élection d'une personne dont l'influence sur les cinq années qui suivront sera déterminante, qu'il s'agisse de la conduite des affaires du pays ou du sort de chacun d'entre nous. Nous sommes donc concernés.

Chacun des lecteurs a son point de vue et ses préférences et notre revue n'entend pas s'ériger en agent électoral pour l'un ou l'autre des candidats. En revanche nous n'entendons pas renoncer à ce qui est la raison d'être de nos associations et donc du *Courrier des Retraités*, la défense des intérêts des retraités et personnes âgées. Nous rappellerons donc nos demandes aux candidats lorsqu'ils seront connus et nous publierons leurs réponses.

Nous leur demanderons d'abord qu'ils s'engagent à reconnaître nos associations et plus particulièrement la Confédération Française des Retraités qui rassemble 1,5 million de retraités. Cette reconnaissance est pour nous prioritaire, non pour la satisfaction futile de fréquenter les palais nationaux, mais pour être en mesure de porter efficacement les demandes de nos mandants dont nous rappelons les principales ci-dessous.

- C'est d'abord la retraite universelle qui, applicable à tous, combinera contributivité et solidarité tout en mettant un terme aux inéquités et complexités de la situation actuelle et, enfin, seule capable à notre sens, de maintenir notre système par répartition, clé de l'intergénérationnalité à laquelle nous sommes et restons très attachés.
- C'est aussi un véritable accès aux soins pour tous en mettant un terme à la situation discriminatoire dont souffrent les retraités avec une complémentaire Santé qui leur coûte entre 3 et 4 fois plus qu'au reste de la population.
- C'est également la fin de cette séparation stupide entre les handicapés de moins de 60 ans et ceux de plus de 60 ans. Etablie pour des raisons financières, elle devait être abolie mais elle subsiste, cas unique en Europe.

■ ROGER BARROT - CHRISTIAN BOURREAU

# Retraités, dormez en paix, tout est sous contrôle !

**Début juillet, Emmanuel Valls et Marisol Touraine se sont réjouis de l'amélioration prévue du système de retraite français : à l'horizon 2020, il ne serait déficitaire que de 4 Mds €. Marisol Touraine en a conclu que les discussions sur l'âge de la retraite devenaient inutiles.**



**N**os ministres auraient été bien inspirés de suivre l'exemple de François Hollande qui réitère régulièrement sa conviction que "ça va mieux" mais prend la précaution de préciser aussitôt que cela ne signifie nullement que "ça aille bien". Certes, cela va mieux, mais ce n'est pas jouer les oiseaux de mauvais augure que de rappeler que le système de retraite français ne va pas si bien que ça.

Tout d'abord, il convient de rappeler que cette amélioration comptable à l'horizon 2020 repose sur deux hypothèses macroéconomiques, moins "volontaristes" sans doute que celles utilisées dans le passé mais qui n'en restent pas moins...disons ambiguës :

- Le taux de chômage devrait se situer à 7 %. Il est actuellement autour de 10 % et il faudra plus qu'une inflexion, mais une sérieuse décline, pour parvenir à un tel niveau qui n'a pas été atteint en France depuis 1982.
- La croissance devrait être de 1,5 %. Un tel scénario n'est pas invraisemblable, mais il faudra que les planètes veuillent bien s'aligner dans le bon sens, que le Brexit se gère dans le calme...

En outre, et pour boucler le compte, il a fallu procéder à des augmentations de cotisation dans l'ensemble des régimes. Concernant les régimes complémentaires du privé, les retraités auront, de plus, supporté entre 2015 et 2017 une amputation de leur pouvoir d'achat, certes modeste, mais cumulative<sup>(1)</sup>.

Autres variables non véritablement prises en compte dans l'équation comptable : l'augmentation des possibilités de départ précoce pour les carrières longues, et surtout, l'incidence de la réglementation sur la pénibilité qui permettra à un nombre indéterminé de salariés de bénéficier de formation, et/ou de réduction du temps de travail, et/ou de départ anticipé. Combien seront-ils à partir plus tôt ? Combien cela coûtera-t-il ? Comment sera-ce financé ?

Mais, cet exercice comptable laisse de côté une série de caractéristiques de notre système de retraite qui devraient calmer l'optimisme de nos ministres. En fait, c'est presque du cynisme et il se pourrait bien que Marisol Touraine ne doive se préparer à manger son chapeau :

- Chaque année, l'Etat subventionne certains régimes spéciaux : entre 6 et 7 Md €. Rien à redire lorsqu'il s'agit du régime des Mines qui

compte encore de nombreux retraités et ayant-droits, alors qu'il n'y a quasiment plus de cotisants. Mais, est-il équitable de subventionner des régimes qui continuent d'offrir des pensions plus élevées que la moyenne avec des âges de départ plus précoces, comme la SNCF ou la RATP ?

- Chaque année, l'Etat verse une "cotisation implicite généreuse"<sup>(2)</sup> pour payer les retraites de ses fonctionnaires qui sont mieux payés que les salariés du privé, ont de meilleures pensions et dont beaucoup partent jusqu'à 5 ou 10 ans plus tôt en retraite.
- La Caisse Nationale de Retraite des Agents des Collectivités Locales (CNRACL)<sup>(3)</sup> verse des cotisations supérieures de 10 points à celles des entreprises privées - merci les impôts locaux - ce qui permet à ces agents de bénéficier de bonnes retraites, supérieures à celles du privé, avec là encore de nombreux départs précoces.
- Difficile dans cette énumération non exhaustive de ne pas citer la Contribution Tarifaire d'Acheminement, payée par tous les foyers pour contribuer au paiement des retraites des agents des Industries Electriques et Gazières.

L'ensemble de ces financements complémentaires dont bénéficient certains régimes n'est, bien sûr, pas sans effet sur le niveau des pen-

sions qu'ils distribuent. Nous verrons bien en 2020 et au-delà ce que sera la situation comparée des retraités des principaux régimes, mais il

est bon de rappeler, pour ceux-ci quelle était la situation actuelle. Le tableau ci-dessous parle de lui-même.

### Retraites de droit direct (chiffres de 2014 en € bruts par mois)

	Toutes carrières			Carrières complètes		
	Ensemble	H	F	Ensemble	H	F
<b>Mono-pensionnés</b>						
Régime général	1 180	1 610	800	1 770	2 100	1 390
FPE civils	2 210	2 450	2 050	2 520	2 710	2 370
CNRACL	1 410	1 730	1 350	1 840	2 000	1 790
Régimes) spéciaux	2 030	2 150	1 640	2 500	2 610	2 050
<b>Poly-pensionnés</b>						
Régime général	1 330	1 670	900	1 630	1 830	1 230
FPE civils	2 030	2 260	1 700	2 160	2 310	1 960
CNRACL	1 540	1 700	1 440	1 650	1 720	1 600
Régimes spéciaux	2 090	2 220	1 620	2 230	2 310	1 890

(Extrait du rapport du COR page 110)

Notes : FPE : Fonction Publique d'Etat  
 CNRACL : Collectivités locales et fonction hospitalière  
 Régimes spéciaux : Ouvriers de l'Etat, SNCF, RATP, IEG, Mines, Banque de France, Marins...  
 Poly-pensionnés : comptabilisés en fonction de leur principal régime de base

### Tout cela est bien connu, et depuis longtemps.

Notre système de retraite, avec sa multitude de régimes, est complexe, génère un nombre croissant de poly-pensionnés et suscite incompréhensions, iniquités et jalousies. Il est en outre insuffisamment financé et n'échappera pas à une réforme de fond, comme celle qui était annoncée dans la réforme de 2010 et qu'un nombre croissant de responsables, sur tous les bancs de l'Assemblée Nationale et du Sénat, savent être incontournable.

Dans l'océan de satisfecit contenus dans les deux rapports que nous

avons évoqués, une des conclusions du Comité de Suivi des Retraites, présidé par Madame Yannick Moreau ancienne présidente du COR, préconise que des rapprochements devraient intervenir entre les régimes.

Citons le paragraphe concerné :

*"Sur l'équité entre régimes, on constate un rapprochement des paramètres des principaux régimes, notamment entre les régimes de la fonction publique pour les sédentaires, le régime général et les régimes alignés. Pourtant, des différences de règles de liquidation per-*

*sistent, ce qui pose question au regard des enjeux de transparence du système. L'impossibilité de comparer les règles des fonctions publiques avec celles des salariés du privé, qui ne signifie pas que l'un ou l'autre des régimes serait plus avantageux pour ses affiliés, nuit au sentiment de juste partage des efforts, censé pourtant sous-tendre l'esprit des régimes de retraite par répartition."*

Nous ne demandons pas autre chose.

■ CHRISTIAN BOURREAU

(1) Les pensions sont augmentées du taux de l'inflation diminué de 1 point, sans toutefois qu'elles diminuent en € courants.  
 (2) Cette cotisation était de 74,13 % en 2013 à comparer à celle des entreprises qui est de l'ordre de 16/18 %  
 (3) La CNRACL gère également les retraites de la fonction hospitalière.

# Financement du système de retraite français 2004-2014

Après une dégradation régulière de l'équilibre du système, laquelle a culminé en 2010 avec un déficit de 6 %, une amélioration progressive a ramené celui-ci à 3 % en 2014. Cette amélioration est essentiellement le résultat de la réforme de 2010 qui a organisé le report progressif de deux ans de l'âge de départ en retraite, la réforme de 2014 n'ayant pas encore produit ses effets.

Notre système est basé sur la répartition et les cotisations payées par les actifs financent les pensions des retraités. On verra dans le tableau ci-dessous que ces cotisations représentent l'élément principal du financement et donc des pensions. On note toutefois que celui-ci est passé de 80 % en 2004 à 76 % en 2014.

Dans le même temps, la part des impôts et taxes affectés (ITAF) a progressé de 7 à 12 % alors que les transferts avec des organismes extérieurs au système de retraite (chômage et branche famille de la Sécurité Sociale) baissait de 9 à 6 %.

Ces deux éléments, ITAF et transferts peuvent être regroupés dans la mesure où, avec des modalités différentes, ils organisent la prise en charge de la solidarité. Il s'agit de compenser les aléas de la vie qui empêchent les personnes qui en sont victimes de payer des cotisations. Ce souci de la solidarité est le complément indispensable de la logique contributive des cotisations. Remarquons que sur la période 2004 - 2014, cette dimension de solidarité a progressé de 16 à 18 %.

Outre le déficit de 3 % (il convient de parler de besoin de financement) déjà cité, les deux derniers éléments constituant le financement du système sont une contribution d'équilibre versée par l'Etat à destination des régimes spéciaux (2 %) et le résultat de la gestion financière (1 %).



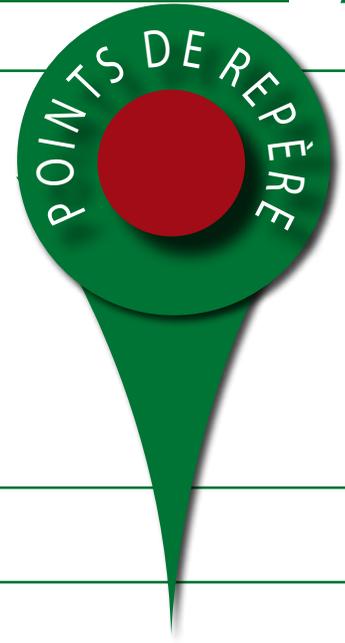
Evolution du financement des retraites 2004-2014

	2004	2010	2014
Cotisations	80 %	76 %	76 %
ITAF	7 %	9 %	12 %
Subvention d'équilibre	2 %	2 %	2 %
Transferts	9 %	5 %	6 %
Gestion financière	1 %	1 %	1 %
Besoin de financement	1 %	6 %	3 %
Total	100 %	100 %	100 %

(Source : COR juin 2016)

Cette rapide présentation globale met en lumière les deux principes qui financent l'ensemble du système français de retraite : la contributivité et la solidarité. Elle ne prend pas compte des disparités qui existent entre les régimes, mais ceci est une autre histoire.

■ EUGÈNE MASSON



<b>INDICATEURS GÉNÉRAUX</b>	
<b>Population</b> (janvier 2016) :	
• totale	66,6 millions
• dont 60 ans et plus	24,9 %
<b>Espérance de vie à 60 ans</b> (2015) :	
• hommes	22,9 ans
• femmes	27,3 ans
<b>Emploi</b> (chiffres Pôle Emploi) - (juillet 2016)	
• demandeurs d'emploi	3 506 600
• écart par rapport au mois précédent	- 0,5 %
<b>Produit intérieur brut</b> (PIB 2015)	2 181 milliards €
<b>Taux d'inflation</b> :	
• août 2016	+ 0,3 %
(en niveau) • sur 12 mois	+ 0,2 %

### INDICATEURS SOCIAUX

(Les montants mensuels ci-dessous s'entendent en valeur brute)

<b>Plafond Sécurité Sociale</b>	01.01.16	3 218 €/mois
<b>SMIC horaire</b>	01.01.16	9,67 €
<b>SMIC mensuel</b> (35 heures)	01.01.16	1 466,62 €/mois
<b>Augmentation des pensions</b>		
• Sécurité Sociale	01.10.15	0,10 %
• ARRCO		0
• AGIRC		0
<b>Allocations sociales</b>		
• RSA socle - Personne seule	01.04.16	524,68 €/mois
- Couple		787,03 €/mois
- Couple, 1 enfant		944,43 €/mois
<b>Seuil de pauvreté (60 % du niveau de vie médian)</b>		
• personne seule	2013	1 000 €/mois
• couple	2013	1 500 €/mois
<b>Minimum vieillesse (ASPA)</b>		
• personne seule	01.04.16	800,80 €/mois
• couple	01.04.16	1 243,24 €/mois
<b>Allocation Adulte Handicapé</b>		
• allocation de base	01.04.16	808,46 €/mois
• majoration pour vie autonome	01.09.08	104,77 €/mois
<b>Pension de réversion (SS)</b>		
• minimum	01.10.15	283,87 €/mois
• maximum	01.01.16	868,86 €/mois
• plafond de ressources :		
- Personne seule	01.01.16	1 676,13 €/mois
- Couple	01.01.16	2 681,81 €/mois

### NOUS JOINDRE

**FNAR :** 83/87, avenue d'Italie - 75013 Paris - Tél. : 01 40 58 15 00  
 Courriel : [fnar.asso@wanadoo.fr](mailto:fnar.asso@wanadoo.fr) - Site Internet : [www.fnar.info](http://www.fnar.info)

**UFR-rg :** 83/87, avenue d'Italie - 75013 Paris - Tél. : 01 43 42 09 37  
 Courriel : [ufr@wanadoo.fr](mailto:ufr@wanadoo.fr) - Site Internet : [www.retraites-ufr.com](http://www.retraites-ufr.com)

# Inégalité, pauvreté, redistribution en 2014

**“Les hommes naissent et demeurent libres et égaux en droits. Les distinctions sociales ne peuvent être fondées que sur l'utilité commune”. Cette déclaration des droits de l'homme et du citoyen de 1789 n'exclut donc pas l'existence de différences. Il convient donc de les examiner pour vérifier si elles correspondent à l'utilité commune. L'outil du niveau de vie permet de mesurer l'action de la société visant à réduire ces différences.**

**P**lus que d'autres nations, la France se caractérise par une recherche de l'égalité. Cela provient sans doute de ce que l'égalité est la valeur centrale de notre devise nationale. Chacun s'attache donc à lutter contre les inégalités et, pour ce faire, la méthode classique consiste à redistribuer, c'est-à-dire prélever sur les plus aisés pour donner aux plus modestes.

Les méthodes sont multiples et leur simple énumération serait fastidieuse. Heureusement, l'outil du niveau de vie permet de mesurer l'efficacité de ces transferts. On sait que le niveau de vie pour un foyer fiscal, prend en compte sa taille, la totalité de ses ressources, salaire, retraites, allocations subventions... diminuée de la totalité des prélèvements, impôts, cotisations, contributions...



Il suffit alors pour mesurer l'effet des redistributions de comparer la situation, avant ajouts et retraits, avec celle qui résulte de l'ensemble des traitements.

	1 <sup>er</sup> décile	9 <sup>ème</sup> décile	Rapport Inter-déciles	1 <sup>er</sup> quintile	4 <sup>ème</sup> quintile	Rapport Inter-quintiles
Avant (€/an)	3 720	74 500	20	7 080	56 880	8
Après (€/an)	9 280	57 500	6,2	11 270	45 500	4
Effet de la redistribution	+ 249 %	- 23 %		+ 159 %	- 20 %	

Source Insee : France portrait social 2015

Dans la partie gauche du tableau (en rose) on compare, avant et après les opérations du niveau de vie, les valeurs des 10% les plus modestes (1<sup>er</sup> décile) avec celles des 10% les plus aisés (9<sup>ème</sup> décile). La même opération est faite dans la partie droite du tableau (en bleu) avec les quintiles.

On remarque que les opérations relatives au calcul des niveaux de vie réduisent de manière importante les écarts inter-déciles (quintiles). On remarque également que l'amélioration pour les plus modestes, en pourcentage, est plus importante que la baisse pour les plus aisés.

Ce tableau ne dit pas si la situation est satisfaisante. La réponse à cette question appartient aux politiques et les élections se profilent...

Pour compléter cette approche sur la pauvreté et la redistribution (DREES édition 2016) :

## Chiffres de 2013

- Niveau de vie médian<sup>(1)</sup> : 20 000 €,
- Niveau de vie moyen : 23 150 €
- Taux de pauvreté : 14 %.
- Le seuil de pauvreté : 1 000 €, concernant 8,6 millions de personnes

## Chiffres de 2014

- Minimum vieillesse (ASPA) : 800 € personne seule, 1 243 € pour un couple
- Personnes concernées : 553 600.

■ EUGÈNE MASSON

(1) Le niveau de vie médian partage la population en deux, la première moitié ayant moins et la seconde ayant plus.

# Adaptation de la société au vieillissement

Précédée dès la fin de 2013 d'une très large consultation qui fit couler beaucoup d'encre, cette loi a achevé son parcours législatif à la fin de 2015. Présentée comme porteuse d'une grande ambition qui devait structurer une politique d'ensemble devant faire face à tous les aspects de l'allongement de l'espérance de vie, elle n'a pas rempli toutes les attentes mises en elle. S'il y avait le souffle nécessaire à l'origine, il semble bien qu'il se soit épuisé.

Dans le précédent numéro du CdR, Sylvain Denis décrivait les aléas de calendrier ayant empêché les fonds de la

Contribution Additionnelle de Solidarité pour l'Autonomie (CASA) d'atteindre les destinations prévues.

Dans l'article ci-dessous, Bernard Ennuyer (sociologue, ancien directeur d'un service à domicile) dresse un bilan critique de cette loi décevante par bien des points. Communiquer pour dire ce qu'il faudrait faire ne remplace pas de faire ce que l'on annonce.

LE CdR

Votée le 28 décembre 2015, cette loi, aussi appelée loi 3A (Anticipation, Adaptation, Accompagnement), comporte quatre volets :

## 1. Anticipation et prévention

La prévention en matière de santé, bien sûr essentielle, n'est en aucun cas spécifique des plus de 60 ans. La prévention, particulièrement celle des inégalités sociales de santé très prégnantes en France, commence dès la conception d'un être humain et doit donc être présente tout au long de la vie, jusqu'à son terme. D'ailleurs, le gouvernement a voté en 2016 une loi de modernisation de notre système de santé dont les priorités sont la prévention, le vieillissement, les maladies chroniques et la diminution des inégalités sociales, ce premier volet d'une prévention spécifique au vieillissement est donc sans objet.

## 2. Adaptation de la société au vieillissement

La loi parle d'adaptation du logement, de nouveaux modèles d'habitat, d'aménagement des villes et des territoires, de développement de la "silver" économie, c'est-à-dire des nouvelles technologies et des aides techniques. Ce n'est donc pas du vieillissement dont on parle, mais avant tout de l'adaptation aux situations de handicap et d'incapacité et ce à tous les âges. Ceci renvoie clairement à la mise en œuvre de la loi du 11 février 2005 sur les situations de handicap et notamment son volet concernant l'accessibilité, volet sur lequel le gouvernement a reculé en février 2014. Il est donc paradoxal que d'un côté, pour

le "vieillessement", on prône l'adaptation de la société alors que du côté du "handicap", on recule les dates de mise aux normes d'accessibilité... Moins de 10 % des personnes de 60 ans et plus sont en situation d'incapacité relativement importante. Il est donc tout à fait abusif d'assimiler personnes "handicapées" et personnes "âgées" (comme le font les articles 21 et 22 de la loi ASV).

Ce volet adaptation de la loi est donc lui aussi inutile, il suffit simplement d'appliquer vraiment la loi du 11 février 2005 dans sa totalité.

## 3. Accompagnement de la perte d'autonomie

Les deux mesures phares de ce chapitre sont :

- Revaloriser et améliorer l'Allocation Personnalisée d'Autonomie à domicile (APA)
- Soutenir et valoriser les proches aidants,

Si ces deux volets sont effectivement essentiels notamment dans la perspective de permettre au maximum de gens en incapacité de rester à leur domicile, de fait les sommes mises en jeu par la loi sont, d'après nos calculs, autour de 20 % de celles nécessaires pour financer les promesses faites. Mais là aussi pas besoin d'une loi nouvelle, il suffisait d'appliquer l'article 13 de la loi de 2005 qui prévoyait de supprimer en 2011 la barrière d'âge de 60 ans, permettant ainsi à un certain nombre de personnes âgées classées en GIR 1, 2, voire 3 d'accéder à la Prestation Compensatrice du Handicap (PCH) qui est en moyenne, par mois, le double

de l'APA. On pouvait ainsi à la fois financer l'augmentation des prestations professionnelles à domicile et le répit des "aidants".

## 4. La gouvernance

La création d'un Haut conseil de la famille, de l'enfance et de l'âge (art 69 de la loi ASV) distinguant les personnes âgées, les familles et l'enfance fait de l'âge, encore et toujours, une variable stigmatisante non pertinente.

## En résumé, cette loi est donc largement inutile, voire stigmatisante

Pour mettre en œuvre la quasi-totalité des quelques mesures utiles qui sont dans cette loi, nul n'était besoin de faire une loi spécifique qui a comme grave inconvénient de stigmatiser les 16 millions de personnes de 60 ans et plus, alors qu'il s'agit pour l'essentiel d'appliquer des lois déjà existantes. De plus les mesures nécessaires comme la réforme de l'APA ou l'aide aux aidants ne sont pas financées à la mesure des besoins, tant s'en faut !

■ BERNARD ENNUYER



# Aide sociale : pas de délai pour la récupération sur succession

Lorsqu'une personne n'a pas les ressources pour financer son séjour en EHPAD et si sa famille ne peut intervenir, le Conseil Départemental peut accorder une aide sociale qu'il finance. Au décès de la personne, il a la possibilité de se rembourser du financement qu'il a consenti en prélevant sur la succession.

Pour procéder à cette opération, le Conseil Départemental n'est astreint au respect d'aucun délai. La commission centrale d'aide sociale a rappelé cette règle à l'occasion d'une décision de septembre 2014 publiée en août 2015.

Pendant 3 ans, une résidente avait perçu 28 000 € d'aide sociale. À son décès, sa sœur a hérité de 58 000 €. Au décès de cette dernière en 2006, ses quatre enfants ont alors

perçu chacun environ 14 400 €, mais ce n'est qu'en 2012 que le Conseil Départemental s'est prononcé sur la récupération de l'aide sociale perçue par la résidente. Si la commission départementale d'aide sociale a validé cette démarche, les héritiers ont estimé que le département n'avait pas mis en œuvre tous les moyens pour récupérer sa créance et que le temps écoulé était trop long.

La commission centrale confirme la première décision et rejette la demande des héritiers. Elle se fonde sur l'article L.132-8 du Code de l'action sociale et des familles (CASF), qui autorise le président du Conseil Départemental à "former un recours en récupération contre les légataires des bénéficiaires de l'aide sociale pour la prise en charge des frais d'héberge-

ment en maison de retraite". La commission ajoute "qu'aucun délai n'est imparté au département" et souligne que la collectivité avait fait opposition à la succession dès le décès de la résidente et que "le notaire a partagé le patrimoine de la défunte sans tenir compte de la créance départementale dont il avait connaissance".

Au-delà du cas particulier, l'absence de délai pour récupérer les versements d'aide sociale sur la succession est clairement confirmée

■ CHRISTIAN BOURREAU

# Emploi à domicile : justice pour les retraités modestes

**Le projet de loi de finances pour 2017 prévoit l'attribution d'un crédit d'impôt pour les retraités non imposables qui emploient des salariés à domicile. La CFR le demandait depuis 2009. Il n'est pas trop tard pour bien faire.**

Pour lutter contre le "travail au noir" et inciter les personnes employant des salariés à domicile à les déclarer, les pouvoirs publics ont régulièrement consenti des avantages fiscaux et sociaux. Au fil des années, ces avantages ont été modifiés dans un sens ou dans l'autre, mais une disparité demeurait. En effet, l'avantage fiscal était constitué :

- Soit par une réduction de l'impôt dû par les personnes imposables,

qu'elles soient actives ou inactives (Eh oui ! C'est dans cette dernière catégorie que les retraités sont classés).

- Soit par l'octroi d'un crédit d'impôt pour les personnes non imposables, mais, et c'est là où la discrimination existait : **les retraités non imposables, donc modestes, n'avaient pas droit au crédit d'impôt.**

Nos fédérations avec la CFR se sont élevées contre cette situation (voir

communiqué de presse n°102 de 2009) et se réjouissent de constater que même avec retard, elles ont fini par être entendues. Le projet de loi de finances prévoit donc de corriger cette injustice et d'élargir à tous le bénéfice du crédit d'impôt. Tout laisse à penser que cette mesure qui s'appliquera en 2018 devrait être votée.

■ EUGÈNE MASSON

## La révolution informatique

Après un premier article général sur le sujet, Jean Mauriès en évoque deux aspects particuliers, la disruption et une de ses conséquences, l'Ubérisation.

# La société "disruptive" et "ubérisée"...

*"Il faut savoir évoluer et tout changer !" ou "pas touche à nos "zavantages zacquis". Ces slogans se répondent, mais qu'en est-il au demeurant ?*

La révolution technologico-informatique est déjà intégrée par le corps social. Pourrait-on travailler, vivre, sans l'aide d'un portable, d'un PC, d'une tablette ? Un point d'histoire, un prix, un lieu, un itinéraire, une orthographe, un horaire à préciser ? À moi Google, Apple, Amazon, les réseaux sociaux. Un calcul complexe à faire ? Les méga, giga et péta octets des ordinateurs (dont la puissance double chaque année), y pourvoient. Elle est entrée dans nos mœurs et induit nos comportements quotidiens. On parle beaucoup, dans les milieux branchés de "disruption" et d'"ubérisation".

La "disruption", terme emprunté au jargon de l'électricité, désigne : "un claquage électrique entraînant la destruction du caractère isolant d'un milieu" (Larousse). Disruptif / disruptive qualifie une rupture brutale dans l'ordre établi. Du langage financier et économique, le mot s'est banalisé pour désigner un changement radical engendré par les technologies nouvelles du management, du financier, de la technique... Ces ruptures de protection changent nos façons de travailler, de diriger, de compter...

L'humanité a connu nombre de "disruptions" : quand les métiers remplacèrent la main des ouvriers ; quand les moteurs à vapeur, puis à explosion, détrônèrent le cheval ; quand la fée électricité pénétra dans les ateliers et les foyers ; quand les "étranges lucarnes" s'installèrent au salon ; quand la musique devint transportable ; quand les low-cost mirent le bout du monde à portée



de (presque) tous et quand les téléphones portables furent à disposition de tous les enquiquineurs...

Certains effets de la "disruption" n'ont pas, loin de là, reçu une adhésion complète. En 1969, Edgar Faure, alors Ministre de l'Education Nationale déclarait : "En décrétant le changement, l'immobilisme s'est mis en marche et je ne sais plus comment l'arrêter". Le vrai changement s'impose par sa nécessité. Jean Monnet le pressentait : "Les hommes n'acceptent le changement que dans la nécessité et ils ne voient la nécessité que dans la crise". Nous y sommes.

L'"ubérisation" est, comme la disruption, fille de la révolution informatique. Uber, simple plateforme Internet californienne à l'origine, provoqua un tsunami dans le landerneau des taxis du monde entier. Une idée simple, mais géniale : en mutualisant la ressource infinie que constituent les voitures individuelles conduites par des chauffeurs auto-entrepreneurs, Uber a créé un nouveau "business model" qui rapproche, grâce au Net et aux smartphones qui ne nous quittent

jamais, utilisateurs et fournisseurs. En attaquant en France, le monopole dont disposaient les taxis classiques, chasse gardée, préservée et cadencée par une réglementation centenaire et disposant d'un pouvoir de nuisance très fort, Uber a fait chavirer le transport de place. Le public a bénéficié d'un transport urbain et suburbain plus souple, plus performant et moins onéreux. De grèves en blocages de circulation, la fin du vaudeville n'est pas pour demain. Et pas seulement en France. Il reste que, grâce à "Uber", le nombre de "voitures de place" a doublé dans Paris... et que le service rendu par les taxis classiques s'est considérablement amélioré.

"Ubérisation" désigne donc le passage d'une organisation traditionnelle à une activité informatisée, plus souple, moins onéreuse.

Un membre de la Haute Assemblée s'écriait récemment : "il faut ubériser" le Sénat" ! On peut penser que "le train de sénateur", a fait son temps.

■ JEAN MAURIÈS

# Supprimer billets et pièces de monnaie ?

**De plus en plus numérisée, après les chèques, notre société restreint l'utilisation des espèces, pièces et billets, au profit d'autres modalités de paiement. Certains en viennent à préconiser la suppression complète de ces objets familiers de nos portefeuilles, portemonnaies, et tirelires de nos enfants. Faut-il se préparer ?**

La France reste en Europe la championne de l'utilisation des chèques avec 2/3 du total de ceux qui y sont émis. Nous en émettions 80 par an en 1990, 37 seulement en 2013 et la baisse continue. Les banques ne sont pas mécontentes de cette évolution dans la mesure où le traitement de ces centaines de millions de papiers pèse sur leurs frais. Pour accélérer la tendance, elles en sont à faire payer l'émission des chèques.

Parallèlement à la raréfaction du chèque, d'autres méthodes de paiement se sont développées, virements, prélèvements automatiques, cartes bancaires, paiement en ligne avec l'ordinateur, le smartphone, la tablette, la montre, que sais-je demain ?

Avec ces développements modernes, les relations entre le débiteur et son créancier se sont distendues. Elles sont de plus en plus gérées par l'intermédiaire de machines de plus en plus puissantes. L'image du maquignon au portefeuille gonflé de billets de banques et tapant dans la main de l'éleveur pour concrétiser l'achat du bétail correspond à une époque révolue.

Mais les espèces ont la vie dure, même si les espaces de liberté qui leur sont laissés se réduisent. Régulièrement le plafond des dépenses que l'on peut faire en espèces se réduit. Certains pays ont supprimé l'usage des pièces de 1 et 2 centimes. D'autres songent à les imiter. La fabrication des billets de 500 € auxquels certains pays - Allemagne en tête - sont très attachés est interrompue. Ces billets, continueront d'avoir cours légal, mais on peut penser que,



du fait de la vétusté, ils finiront par disparaître.

Les arguments des éradicateurs sont connus. Les billets de 500 €, prenant moins de volume que d'autres, créaient des facilités pour la fraude et le crime qu'il était urgent de combattre (si, si, c'est l'argument utilisé). Pour les petites pièces la désuétude se développe, mais leur disparition, rassurons-nous, ne fera pas obstacle à ce que dans les calculs, il soit toujours fait usage d'autant de décimales que les ordinateurs voudront bien en compter. Au nom de la morale, de l'économie et de la simplicité, nous sommes en train de nous désaccoutumer de l'usage d'outils que nous pouvions utiliser à notre gré sans comptes à rendre.

Demain, ou un peu plus tard, lorsque toutes les transactions, si faible qu'en soit le montant, seront enregistrées dans le Big Data, cette masse d'informations viendra compléter celles déjà fournies et enregistrées par nos téléphones portables. Aux yeux des machines nous serons devenus transparents, ce pour quoi il n'y a pas lieu de s'inquiéter car nous serons devenus de parfaits citoyens et le Meilleur des mondes sera le nôtre <sup>(1)</sup>.

■ CHRISTIAN BOURREAU

(1) "Le meilleur des mondes" : par Aldous Huxley en 1931

## Le coin de l'informatique

# Découvrir Internet, avec une tablette simplifiée...



**V**ous voulez convertir un proche, ou vous êtes vous-même tenté de sauter le pas "internet"...

Les offres de "tablettes" d'usage simplifié se multiplient depuis plusieurs mois. Leurs promotions vantent la facilité d'apprentissage et d'utilisation par les populations novices (ou rebutées) face à l'informatique "classique" : les seniors qui sont tentés par les nombreux services apportés par "internet", sont donc parmi les premiers intéressés par ces nouvelles offres.

Selon les modèles, le coût d'une tablette se situe dans une fourchette de 200 à 600 € environ, auquel il faut ajouter un abonnement pour l'indispensable accès internet (10 €/mois minimum) et éventuellement un abonnement pour l'assistance.

Pour réussir sa conversion "internet", la principale recommandation que l'on peut faire est de ne pas y aller seul(e) : il faut trouver le parent, le voisin, le bénévole ou le prestataire

ayant un minimum de connaissance du sujet et qui soit disponible, attentif et prêt à investir un peu de son temps pour étudier les offres, installer et démarrer la connexion internet puis la tablette, et enfin apporter l'aide nécessaire pour les premiers "surfs".

Certaines des sociétés ont bien compris cette nécessité et offrent une assistance en ligne, ou par téléphone ou même à domicile.

En bref, les offres disponibles que nous avons recensées :

- l'iPAD d'Apple dont l'usage est assez simple par construction, pour les budgets confortables
- Tabbya : une interface simplifiée et gratuite à installer sur toute tablette sous Android (à partir de 200 €)
- Big Launcher : une autre interface simplifiée (10 €) à installer aussi sur toute tablette Android
- Tootifamily : tablette Android vendue avec interface simplifiée et

possibilité d'assistances en ligne ou téléphonique

- Facilotab : autre tablette Android vendue avec interface simplifiée et une assistance en ligne
- Ardoiz : distribution par "La poste" de la tablette "Tooti family" : c'est le facteur qui apporte l'assistance nécessaire à domicile : la commercialisation est actuellement en essai dans les départements de Vendée (85) et de Loire-Atlantique (44).

Un bon comparatif des principales de ces offres a été publié par "Le Monde" en décembre 2015 : nous en recommandons la lecture à ceux qui voudraient aller plus loin sur ce sujet :

[http://www.lemonde.fr/pixels/article/2015/12/07/on-a-teste-les-meilleures-tablettes-simplifiees-pour-decouvrir-internet\\_4826542\\_4408996.html](http://www.lemonde.fr/pixels/article/2015/12/07/on-a-teste-les-meilleures-tablettes-simplifiees-pour-decouvrir-internet_4826542_4408996.html)

■ JEAN LOUIS PIERREY

# Complémentaires Santé : un marché en évolution

**L'Assurance Maladie couvre, bon an / mal an, environ 75/76 % de la Consommation de Soins et Biens Médicaux (CSBM), mais, pour faire face à l'évolution des traitements coûteux et limiter son déficit, elle tend à baisser ses remboursements de soins courants, ce qui est loin d'être sans incidence, ni sur les Complémentaires Santé, ni sur le reste à charge des ménages.**

En 2006, les complémentaires Santé prenaient en charge 12,8 % de la CSBM<sup>(1)</sup>. En 2014, elles en prennent 13,5 %. Entre ces deux dates, la CSBM est passée de 153,7 à 190,6 Md €, soit une hausse de 24 %. Le cumul de ces deux chefs de hausse explique que la masse des prestations versées par les complémentaires Santé soit passée de 17,6 à 33,9 Md €. Il explique également la progression régulière des cotisations.

## Moins nombreuses, les mutuelles restent leader

Le nombre des intervenants sur le marché des Complémentaires Santé est en chute libre.

Alors qu'on comptait encore 1702 organismes en 2001, ils n'étaient plus que 573 en 2014 et tout laisse à penser que le mouvement va se poursuivre. En dépit de la division par trois de leur nombre, les mutuelles restent les plus nombreuses avec 443 unités. Le nombre des Institutions de Prévoyance a, lui, été divisé par deux et il en reste 26. Quant à celui des Compagnies d'Assurance, il n'a que légèrement diminué (94 en 2014).

Malgré cet effondrement de leur nombre, les mutuelles représentent encore 53 % du marché total contre 60 % en 2001. Les gagnants sont les Compagnies d'Assurance qui sont passées de 19 à 28 %. Les Institutions de Prévoyance ont pour leur part perdu 2 points de leur part de marché depuis 2001.



## Le retour sur cotisation diminue

Globalement, les Complémentaires Santé reversent à leurs adhérents 80 % des cotisations nettes reçues, mais du point de vue des adhérents, le véritable retour est plus faible et se situe entre 65 et 70 %. En effet deux taxes la CSA et la TSCA<sup>(1)</sup>, au total 13,27 % des cotisations brutes sont prélevées.

Une différence importante sépare les contrats collectifs et les contrats individuels. Les premiers font l'objet d'une négociation avec les entreprises et leurs gestionnaires

et doivent, concurrence oblige, tirer leur prix. Ils sont dominants dans les Institutions de Prévoyance et Compagnies d'Assurance et leur résultat technique (différence entre les cotisations perçues et les prestations versées) est négatif de 3,8 %. À l'inverse, les contrats individuels, majoritaires pour les mutuelles, ont un résultat technique positif de 4,4 %. Tout se passe comme si les contrats individuels compensaient les contrats collectifs émanant d'organismes qui ont par ailleurs la possibilité de "se refaire" avec les autres contrats qu'ils proposent : prévoyance, obsèques, retraite...

■ EUGÈNE MASSON

(1) CSBM 2014 : 190,6 Md €. SS 76,6 %, Complémentaires 13,5 %, ménages 8,5 %, Etat, CMU-C 1,4 %

(2) CSA : Contribution de solidarité pour l'autonomie. TSCA Taxe Spéciale sur les Contrats d'Assurance

## Consommation de Soins et Biens Médicaux 2014 (millions €)

Hôpital		88 573
Public	68 267	
Privé	20 306	
Soins ambulatoires		102 063
Soins de ville	49 963	
Médicaments	33 903	
Divers	13 800	
Transport des malades	4 396	
<b>Total</b>		<b>190 636</b>

Geneviève Méliva-Dufour  
Gérard Deberon  
Jacky Sampic

## LA SAGA DE L'ÉNERGIE

**L'énergie est vitale pour l'humanité, ses sources sont très diverses et les recherches entreprises conduisent à en trouver de nouvelles. Nous ne sommes pas des spécialistes dans ce domaine et il n'est pas question de faire un cours magistral, mais simplement de retracer brièvement son histoire et d'effleurer quelques pistes.**



Il y a presque 14 milliards d'années, le Big Bang, formidable explosion d'énergie, est à l'origine de notre univers qui a bien changé depuis et qui continue son évolution. Mais l'énergie, elle, demeure : tout ce qui existe a besoin d'énergie pour fonctionner<sup>(1)</sup>, y compris le corps humain.

Apportée par la nourriture, elle est nécessaire à l'homme pour survivre : faire fonctionner ses organes (cœur, poumons, cerveau...), maintenir une température constante (environ 37 °C), accomplir des mouvements.

Depuis la préhistoire, l'utilisation et la connaissance de différentes formes d'énergie se sont développées avec l'évolution de l'espèce humaine dont l'apparition des premiers spécimens date de 5 millions d'années.

### La Préhistoire

L'homme préhistorique n'a que sa propre énergie musculaire pour accomplir les tâches les plus variées :

chasse, pêche, cueillette, fabrication des armes et des outils... La première source d'énergie externe qu'il apprend à domestiquer, il y a environ 500 000 ans, est le feu. Il lui permettra de s'éclairer, se chauffer, cuire ses aliments.

### L'Antiquité

L'homme exploite plusieurs sources d'énergie naturelles :

- les végétaux donnant des combustibles,
- les êtres vivants dont le travail peut être utilisé : animaux, hommes (saliariés, dépendants ou esclaves),
- les vents pour pousser des navires,
- l'eau comme moyen de transport et pour actionner des machines.

Les premières machines simples apparaissent : roue, levier, poulie, engrenage, plan incliné. Elles permettent d'effectuer un travail avec un effort moindre ou plus rapidement, sans changer l'énergie à dépenser.

### Le Moyen Age

Pendant cette période, les techniques se sont développées indépendamment des sciences. Peu d'avancées sont faites dans la connaissance et l'utilisation de l'énergie.

### La Renaissance

À partir du XVI<sup>e</sup> siècle, un rapprochement entre sciences et techniques s'amorce et s'amplifie au cours des XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles ; on voit naître la physique moderne<sup>(2)</sup>.

### La Révolution industrielle

Le XIX<sup>e</sup> siècle est une période de grandes innovations. L'invention de la machine à vapeur est d'une importance capitale et bouleverse le monde. Elle est utilisée comme moteur pour actionner des machines (industrie textile, métallurgie...)

(1) Le mot "énergie" vient du grec ancien (energeia), qui signifie "force en action"

(2) Cf. L'Encyclopédie de Diderot et D'Alembert

On constate que le travail mécanique et la chaleur sont de même nature : on arrive à transformer de la chaleur en travail et inversement du travail en chaleur.

Le concept d'énergie, qui remonte à l'antiquité, ainsi que le principe de sa conservation sont à l'origine de la thermodynamique.

L'énergie est une grandeur conservative c'est à dire qu'il n'y a pas de création ou de disparition d'énergie. Les questions autour de l'énergie concernent donc sa transformation, son stockage et son transport.

### Aujourd'hui ...et demain

Avec la révolution industrielle, l'humanité a accéléré la croissance de sa consommation d'énergie sous des formes multiples : électrique, mécanique, cinétique, chimique, etc. Les sources en sont très diverses et peuvent être classées en deux catégories : les énergies renouvelables et les non renouvelables.

Les énergies renouvelables sont celles qui se reconstituent rapidement ou semblent inépuisables : solaire, éolienne, hydraulique, le bois et les végétaux, la géothermie...

Les énergies qui ne seraient renouvelables qu'à l'échelle géologique : les combustibles fossiles (charbon, gaz, pétrole) et l'énergie nucléaire.

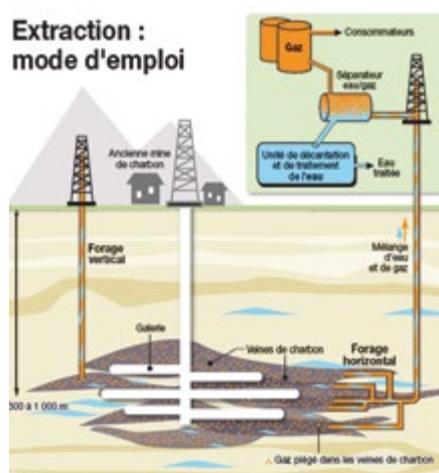
On vise actuellement à diminuer l'usage des combustibles fossiles, responsables en grande partie de l'effet de serre, et à favoriser les renouvelables et les économies d'énergie.

Mais, n'oublions pas que :

**La meilleure des énergies est certainement celle que nous ne consommons pas !...**

## Et si les mines n'avaient pas dit leur dernier mot !

**Tout le monde se souvient des coups de grisou qui endeuillaient les cités minières. Or ce gaz qui provoquait des catastrophes peut être exploité. Le gaz de houille (autre nom du grisou) provient des couches de charbon non exploitées. Il est tout à fait comparable chimiquement au gaz de schiste. Il est différent du gaz de ville utilisé jusque dans les années 1950 qui provenait de la distillation de la houille pour fabriquer du coke. Une opportunité pour la France ?**



Une société française, la Française de l'Énergie (ex EGL), a engagé depuis 2009 des études de faisabilité et des investissements importants pour extraire le gaz des anciennes mines de charbon, nombreuses dans l'Est et le Nord de la France.

D'après les évaluations réalisées, les réserves permettraient de fournir neuf à dix ans de consommation de

gaz à la France ; rien qu'en Lorraine ces estimations sont de 370 milliards de m<sup>3</sup>.

Le nouvel intérêt pour le gaz de houille provient du forage horizontal, une technique développée pour le gaz de schiste depuis une quinzaine d'années qui facilite l'accès aux veines de charbon.

### Les études et investissements

Dans un premier temps, entre 2009 et 2014, la société a consolidé les données de forage des Charbonnages de France, de même que celles des sociétés anglo-saxonnes qui se sont intéressées au sujet dans les années 1980 ; informations qui avec l'Institut Français du Pétrole-Energies Nouvelles ont permis d'établir des plans 3D du sous-sol.

Plusieurs forages exploratoires ont été réalisés dans l'Est de la France, le plus important, celui de Tritteling (Moselle), a été effectué à une profondeur de 1 200 mètres puis a

suivi une veine de charbon sur 4000 mètres en horizontal.

La seconde phase, sur la période 2015-2017, a programmé la mise en place d'une plateforme industrielle pour démarrer l'exploitation en 2017. Plusieurs forages d'exploitation vont être également réalisés dans le Pas de Calais (investissement : 60 millions €).

### L'extraction et l'intérêt du gaz de houille

Pour libérer le gaz du charbon il est nécessaire de dépressuriser la roche en pompant l'eau interstitielle ; on produit donc d'abord de l'eau puis de plus en plus de gaz.

Sur le plan environnemental, l'entreprise assure qu'aucun produit chimique ne sera injecté dans le sol.

- Le gaz de houille contient moins de gaz carbonique (2 %) que les gaz naturels importés.
- Le gaz n'aura pas besoin d'être

traité, ni transporté car utilisé par les industriels de la région.

- Le coût de revient devrait être sensiblement inférieur aux gaz importés, permettant un prix de vente inférieur de 5 à 10 % à celui du marché.
- L'extraction du gaz permettra de développer l'emploi local en postes

directs (300) et indirects (3 à 4 fois plus).

La Française de l'Energie travaille en collaboration avec le Bureau de Recherches Géologiques et Minières (BRGM), l'Université de Lorraine, l'École des Mines de Nancy et l'IFP Energies nouvelles qui a réalisé l'évaluation des réserves de gaz.

Ce qui freine le développement des projets, comme dans beaucoup de domaines, c'est la lenteur de l'administration pour délivrer les permis.

Cependant la tendance actuelle est de favoriser les recherches en direction des énergies renouvelables.

Deux exemples ci-après :

## Hello, le soleil brille, brille !

**Dans un précédent numéro, nous vous présentions la plus grande centrale solaire d'Europe, installée à Cestas (33) en 2015 avec une capacité 226 Mégawatts. Nous poursuivons notre information sur cette énergie propre et renouvelable dont le développement s'accélère dans notre pays avec des prix de revient en baisse et des projets originaux. Selon les spécialistes, l'énergie lumineuse provenant du soleil représente un potentiel équivalent à vingt fois la consommation mondiale d'électricité.**

### Croissance du solaire et baisse des coûts

En décembre dernier, l'appel d'offres lancé par le Ministère a abouti à l'identification de plus de 200 projets solaires représentant 600 Mégawatts de puissance. Le lauréat propose un parc solaire, sur 20 hectares près de Narbonne, parc associé à de la production de biomasse.

La bonne nouvelle est que le solaire français poursuit sa réduction de coût, ce qui le rend plus compétitif que l'éolien. Il est annoncé, pour les futurs projets, des prix de revient de 70 € le MWh, soit une baisse de 23 % par rapport au précédent appel d'offres lancé vingt mois plus tôt.

Cette baisse de prix de revient s'explique principalement, par la plus grande efficacité des panneaux qui s'orientent en fonction de la position du soleil (gain de l'ordre de 20 %)

L'électricité d'origine solaire est en train de devenir compétitive ce qui devrait contribuer à limiter les subventions.

### Des solutions solaires originales

- La voie agricole :

Une PME girondine, commercialise

des hangars agricoles dont le toit est recouvert de panneaux voltaïques destinés à la production d'électricité.

Le projet prévoit la construction de 10 000 hangars sur cinq ans soit 1 600 MW, à un prix attractif (de l'ordre de 8 000 €), le constructeur se payant par la revente de l'électricité produite. Un projet intéressant à condition que les hangars soient effectivement à usage agricole et non le support de panneaux afin de toucher des subventions.

- La route solaire :

Bouygues a réalisé en 2015 une première, à savoir un procédé voltaïque à usage routier qui est capable de supporter la circulation des véhicules y compris des poids lourds.

Un kilomètre de cette route serait suffisant pour l'éclairage public d'une ville de 5 000 habitants.

- Des panneaux pour les façades :

Il existe des panneaux décoratifs obtenus grâce à une technique d'impression de façon à obtenir un aspect bois, marbre, végétal..., panneaux utilisés pour des façades.

### Le solaire individuel

Pour les particuliers, EDF-ENR propose de vous accompagner, depuis

le bilan solaire jusqu'à la revente de l'électricité. À partir de panneaux garantis 25 ans, l'électricien, conçoit et installe ; l'excès d'électricité produite est revendu avec une aide de l'Etat.

### Les objets connectés

Pour l'anecdote, l'énergie solaire s'invite de plus en plus dans les objets du quotidien. En effet une PME a présenté en début d'année un film photovoltaïque invisible qui, avec la lumière, permet d'alimenter smartphones, liseuses, montres connectées...

### Petit lexique

- Effet photoélectrique : convertit les ondes électromagnétiques émises par le soleil en électricité.
- Semi-conducteurs au silicium : technique utilisée par 90 % des panneaux voltaïques.

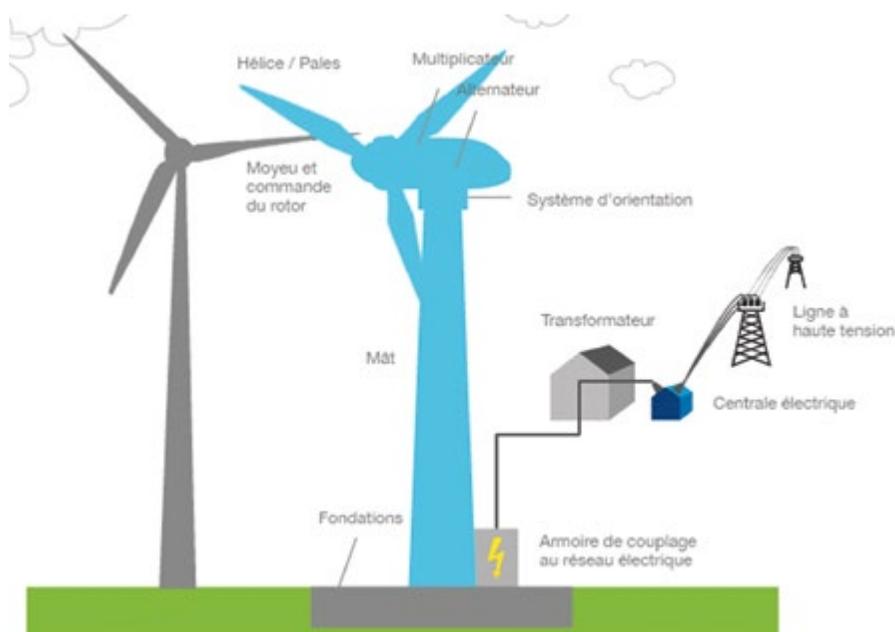
La baisse de prix des panneaux voltaïques (divisé par 40 depuis 1980) et leur plus grande efficacité énergétique sont des facteurs très encourageants pour l'avenir.

Ce sont les systèmes de stockage qui doivent progresser en efficacité et en compétitivité, des objectifs qui devraient être atteints dans les prochaines années.

## Et le vent souffle !

**Pour la production d'électricité l'éolien (3 %) occupe, en France, la seconde place des énergies renouvelables, après l'hydraulique (14 %). Avec le solaire (1 %), c'est l'énergie qui a le plus progressé ces dix dernières années.**

**On rappelle que l'objectif des pouvoirs publics est d'atteindre 25 % en énergies renouvelables dans le total des besoins énergétiques français.**



### Comment fonctionne une éolienne ?

Une éolienne produit de l'électricité grâce au vent. La force du vent actionne les pales d'une hélice, appélie rotor, qui met en mouvement un alternateur produisant l'énergie électrique.

Le rotor est situé au bout d'un mât en acier, typiquement de 100 m de haut, et comporte trois pales fabriquées à partir de fibres de verre et de matériaux composites.

Chaque pale mesure environ 50 m, on en trouve même de taille supérieure. Le mât repose sur un socle en béton ferrailé de 400 à 500 m<sup>3</sup>, le tout pesant environ 1000 tonnes dont 70 tonnes pour la nacelle qui comprend un multiplicateur, un alternateur (600 volts) et un transformateur qui élève la tension du courant électrique à 20000 volts.

La vitesse optimale du vent est de 50 km/h, l'éolienne s'arrêtant de fonctionner automatiquement lorsque le vent dépasse 90 km/h.

Compte tenu de ces données, une éolienne apparaît donc comme une machine industrielle complexe avec une résistance exceptionnelle de ses composants. L'énergie éolienne nécessite un haut niveau de technologie ce qui explique son développement surtout dans les pays industrialisés.

Les principaux constructeurs sont aux Etats-Unis, au Danemark, en Allemagne et en Chine. Typiquement, une éolienne a une puissance installée de 2 à 3 MW ; une seule éolienne de 2 MW fournit de l'électricité pour 2000 personnes, chauffage compris.

### Un bilan énergétique contrasté...

Chaque année, 500 éoliennes environ sont mises en service en France soit une puissance de 1000 MW ou l'équivalent de la puissance d'une fois et demie une centrale thermique.

Les promoteurs parlent en termes de

puissance installée et il est difficile de connaître la production réelle pour un site.

Le rendement de ces installations est relativement faible puisque le parc éolien produit, en moyenne, en France, 22 % de la puissance électrique installée (certains annoncent 25 %) et ce en raison des contraintes des systèmes et de la météorologie de notre pays. Malheureusement, ce rendement est appelé à diminuer, car les meilleurs emplacements sont déjà exploités.

Les zones de production en France sont essentiellement à proximité du littoral (Bretagne, Manche, Languedoc, Provence, couloir rhodanien...).

### Tout n'est pas parfait

Bien qu'utilisant une énergie renouvelable, les éoliennes ne sont pas moins émettrices de gaz à effet de serre si l'on prend en compte la fabrication, la pose, l'entretien, la destruction en fin de vie.

Ce raisonnement s'applique également aux barrages hydro-électriques et aux centrales nucléaires si on considère leur cycle de vie global.

L'énergie éolienne est par nature imprévisible et ne peut être utilisée que comme appoint au réseau à un moment donné. Il faut donc pouvoir adapter le réseau de transport électrique et utiliser l'énergie fossile et hydroélectrique afin de répondre au pic d'utilisation.

Enfin, il ne faut pas négliger les conséquences des éoliennes sur la transformation des paysages et les nuisances sonores des hélices.

*Dans la mythologie grecque, Eole est le maître et le régisseur des vents ; dans notre cas, Eole détermine l'efficacité de ces grands moulins modernes.*

# Un élément de démocratie sanitaire : les CRSA.

**Les Conférences Régionales de Santé et de l'Autonomie (CRSA), définies par un décret du 31 mars 2010, sont une des composantes des Agences Régionales de Santé (ARS) créées par la Loi Hôpital Patient Santé Territoire, (HPST) du 21 juillet 2009 pour simplifier l'organisation et la planification des politiques de santé.**



**L**es ARS sont des établissements publics autonomes, placés sous la tutelle des ministres chargés de la santé, de l'assurance maladie, des personnes âgées et des personnes handicapées. Elles sont l'interlocuteur unique de tous les acteurs de santé en région.

Un de leurs objectifs est de faire vivre la démocratie en santé, démarche qui consiste à associer l'ensemble des acteurs et usagers du système dans l'élaboration et la mise en œuvre des politiques de santé. Cet objectif se décline à plusieurs niveaux :

## **Au niveau d'un établissement sanitaire,**

les Représentants des Usagers (RU) peuvent participer à plusieurs types de commissions aux côtés des médecins, des soignants et des gestionnaires.

## **Au niveau départemental et/ou territorial,**

les représentants des usagers siègeront à partir du 1er janvier 2017 dans les Conférences Territoriales de Santé (ex Conférences de Territoire), avec des compétences élargies.

## **Au niveau régional,**

la CRSA est une sorte de parlement doté de commissions spécialisées où s'effectue le travail d'analyse des directives et des projets, leur priorisation ; elles émettent aussi des propositions d'actions nouvelles fondées sur des besoins régionaux.

## **Comment fonctionne une CRSA ?**

Depuis leur création, les CRSA, comme les ARS se sont alignées sur la nouvelle carte administrative française. Il y en a donc aujourd'hui 17, dont 4 outremer. Leur composition, leur installation et leur fonctionnement restent régis par le décret du 31 mars 2010. Des évolutions spécifiques existent dans les CRSA des nouvelles régions. Elles comptent un maximum de 100 membres toujours répartis en 8 collèges.

Pilotée par un Président et un Bureau, la CRSA se réunit deux ou trois fois par an en plénière pour valider les décisions prises et rendre compte de ses travaux.

Organe pivot de la démocratie sanitaire, la CRSA est le lieu privilégié d'expression des acteurs en santé et dans le champ de l'autonomie. Elle contribue à assurer la transparence dans les principales prises de décisions sur lesquelles elle exprime un avis ou reçoit un rapport.

Elle organise ses travaux au sein de plusieurs formations, d'une part la commission permanente (article D.1432-33 et 34) et d'autre part quatre commissions spécialisées (article D.1432-35 à 43).

- la Commission Spécialisée de l'Organisation des Soins
- la Commission Spécialisée pour la prise en charge et l'accompagnement médico-social
- la Commission Spécialisée de la Prévention

- la Commission Spécialisée dans le domaine des Droits des Usagers

## **Quelle est la place des représentants des personnes âgées dans une CRSA ?**

Parmi les 8 collèges, le collège 2 regroupe les usagers des services de santé ou médico-sociaux.

Trois catégories d'usagers y sont présentes :

- 2.a : Représentants des associations agréées au titre de l'article L1114-1 du code de la santé publique.
- 2.b : Représentants des associations de retraités et personnes âgées.
- 2.c : Représentants des associations de personnes handicapées.

Il est à noter que le code de la santé évolue régulièrement depuis 2010 ; il améliore la prise en compte de l'avis des patients et la qualité des informations qui peuvent leur être fournies. Le suivi de ces améliorations est confié aux représentants des usagers dont le rôle est précisé par la loi et qui sont de plus en plus sollicités par les ARS et en particulier par les CRSA.

# Complémentaires Santé

**La santé est le bien le plus précieux, mais le coût des traitements pèse lourd dans les budgets, surtout ceux des plus modestes. Les retraités font partie des plus pénalisés.**

Au fil des années, divers systèmes ont été mis en place et perfectionnés pour aider les titulaires des revenus les plus modestes à avoir accès aux traitements médicaux et le faire dans des conditions compatibles avec leurs ressources.

## Les mesures générales

La **Protection Universelle Maladie (PUMA)** a remplacé le 1<sup>er</sup> janvier 2016 la Couverture Médicale Universelle (CMU). Toute personne qui travaille ou réside en France de manière stable et régulière, bénéficie de la prise en charge de ses dépenses de santé sur la base des remboursements de la Sécurité Sociale. Elle ne couvre donc ni le ticket modérateur ni les dépassements d'honoraires.

La Sécurité Sociale ne remboursant en moyenne qu'environ les 3/4 des dépenses, le besoin d'une complémentaire est évident. S'agissant des personnes à revenu modeste, le dispositif de la **CMU-C** a été mis en place. Il s'agit d'une complémentaire Santé qui prend en charge le ticket modérateur de la SS avec quelques forfaits pour les soins dentaires, les lunettes, les prothèses auditives... La CMU-C est gratuite dans la limite d'un plafond de ressources.



## Plafond annuel de ressources pour la CMU-C

Personnes couvertes	1	2	3	4
Plafond de ressources	8 653	12 980	15 576	18 172

Mais pour des revenus qui tout en restant modestes sont plus élevés que ceux offrant gratuitement la CMU-C, le coût d'une complémentaire Santé peut être hors de portée. C'est pourquoi un autre dispositif existe, l'**Aide au paiement d'une Complémentaire Santé (ACS)**.

Avec un nouveau plafond de ressources, il s'agit d'un versement permettant la souscription d'une complémentaire Santé. Le montant de l'ACS dépend de l'âge et du nombre des personnes couvertes.

## Plafond annuel de ressources pour l'ACS

Personnes couvertes	1	2	3	4
Plafond de ressources	11 682	17 523	21 027	24 532

## Montant annuel de l'ACS en fonction de l'âge

Age (ans)	< 16	16/49	50/59	>60
Montant de l'ACS €	100	200	350	550

Ainsi, une famille de deux adultes de 52 ans avec deux enfants de 14 et 19 ans pourra bénéficier d'une aide de 1 000 €. Il existe une douzaine d'organismes sélectionnés pour proposer des contrats ouvrant droit à l'ACS.

## Le cas des retraités

Comme les autres habitants de ce pays, les retraités peuvent bénéficier des dispositifs qui viennent d'être décrits succinctement. Mais compte tenu de leur âge et de leur statut de retraités, le coût de leur complémentaire Santé, à prestations égales, est beaucoup plus élevé que pour les actifs. Etienne Caniard qui était encore tout récemment le président de la Mutualité Française estimait que ce coût était entre 3 et 4 fois plus élevé.

Les raisons sont connues, elles tiennent à ce que nous avons appelé la Quintuple Peine des Retraités. Rappelons de quoi il s'agit :

- Perte de la participation patronale qui est devenue obligatoire suite à l'Accord National Interprofessionnel (ANI) du 11 janvier 2013.
- Leur complémentaire Santé n'étant pas obligatoire, ils perdent la possibilité d'en déduire ne serait-ce qu'une partie de leur revenu imposable.
- Leur cotisation peut être majorée jusqu'à 50 % au-delà de celle des actifs en application de la loi Evin.
- De plus en plus, la cotisation augmente avec la montée en âge.
- La cotisation étant plus élevée, le poids des taxes de 13,27 % est plus lourd.

## Une réaction des pouvoirs publics

Face à cette situation discriminatoire, le besoin d'une mesure en faveur des retraités a conduit à inclure un dispositif spécifique dans la Loi de Financement de la Sécurité Sociale pour 2016 : destinés aux personnes de

# pour les budgets modestes



plus de 65 ans, des contrats de complémentaire santé respectant des conditions de prix et de contenu seraient labellisés. Ils bénéficieraient de la réduction d'un point des taxes pesant sur les complémentaires Santé.

Plusieurs décrets doivent être publiés. Ils sont actuellement en discussion et la CFR a informé la Direction de la Sécurité Sociale des risques inhérents à cette couverture ciblant une partie des retraités.

Nous ne rejetons donc pas l'intention de faire quelque chose pour les complémentaires Santé des retraités. Tout au plus peut-on faire des remarques sur ce qui figure dans le projet de décret.

- Le choix de 65 ans ne correspond sans doute pas à une volonté de repousser à cet âge celui de la retraite. Si tel était le cas, ce serait un scoop ! Remarquons qu'un tel âge mettrait hors champ les actifs de plus de 65 ans. Étant actifs, ils bénéficieraient néanmoins des mesures générales. En revanche, les retraités de moins de 65 ans seraient exclus du dispositif et ils sont nombreux. Curieux !
- La réduction de un point des taxes a vraiment l'allure d'une aumône au regard de l'écart mentionné par Etienne Caniard.
- Le projet de décret prévoit que les cotisations seraient augmentées tous les 5 ans. Il s'agirait là de l'officialisation d'une discrimination pour âge qui tend malheureusement à se généraliser au mépris de l'esprit mutualiste. Le projet en son état actuel prévoit trois régimes de prestations, notés I, II et III. Entre la tranche d'âge la plus basse et la plus élevée, les cotisations seraient :
  - 55 et 90 € pour le régime I (+ 63 %)
  - 66 et 97 € pour le régime II (+ 47 %)
  - 82 et 143 € pour le régime III (+ 74 %)

(1) Pour info, les grandes lignes de ce que prévoit le décret en cours de concertation :

- Prise en charge du ticket modérateur et du forfait journalier sans limitation de durée.
- Dépassements d'honoraire limités : 70 % pour le régime II et 120 % pour le régime III, si le professionnel a signé le Contrat d'Accès aux Soins (CAS). Sinon, les taux ci-dessus sont diminués de 20 points.
- Dentaire : 100, 200 ou 300 % du TR respectivement pour les régimes I, II et III
- Optique : barèmes variables avec la complexité des verres. Pour les verres complexes, maximums de 350, 450 ou 550 €
- Prothèses auditives : 450, 600 et 750 € pour les régimes I, II et III
- Chambre particulière : maximum de 60 € et 90 jours pour le seul régime III.

- Le projet prévoit aussi que si les assureurs perdent leur label, ils n'ont aucune obligation "de suivi". Or retrouver une complémentaire après 70 ans est souvent très difficile (par exemple, les banques refusent souvent de nouveaux clients après 70 ans).

## Nos commentaires

- Que de complexités pour une ristourne de un point sur les taxes : une procédure de labellisation, une nouvelle batterie de régimes spécifiques<sup>(1)</sup>, le choix d'un âge de 65 ans qui ne correspond à rien...!
- Si l'objectif était de faire quelque chose pour les retraités, on aurait pu comme l'a souligné la CFR, retenir le modèle du "contrat responsable et solidaire" qui ne prévoit pas de faire varier la cotisation avec la montée en âge, et donner aux retraités la possibilité d'en déduire une partie de leur revenu, par exemple la moitié comme pour les actifs.
- Rien ne garantit que les mutuelles et les assureurs proposeront des contrats labellisés. Le dispositif serait alors mort-né, aux dépens des retraités !
- Si l'objectif était d'aider les revenus les plus modestes, on aurait pu modifier les seuils de revenu de la CMU-C ou de l'ACS, voire modifier les montants de celle-ci.



L'histoire n'est pas terminée et nous aurons certainement l'occasion d'y revenir lorsque les décisions auront été prises. Il se pourrait même bien que le projet soit sérieusement amendé (voire retiré) dans la mesure où la Mutualité Française, principal intervenant sur ce marché a exprimé son opposition

■ CHRISTIAN BOURREAU

# Les chiffres de l'autonomie 2015<sup>(1)</sup>

**O**n sait que la France répartit arbitrairement les personnes souffrant de handicaps autour de l'âge de 60 ans. En deçà sont les handicapés avec la Prestation Compensatoire du Handicap (PCH) et au-delà sont les personnes âgées bénéficiaires de l'Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA).

Pour jeter un regard sur le futur, retenons néanmoins cet âge, même si nous le contestons, et celui de 80 ans qui marque souvent la survenue des incapacités les plus lourdes.

## De 2010 à 2060,

- la population française devrait passer de 64 à 73,6 millions, une augmentation de 16 %
- les plus de 80 ans seraient alors 8,5 millions, soit 11 % de la population totale contre 5 % en 2010 et 2 % en 1960 : une multiplication par 2,6 !
- quant aux plus de 60 ans qui étaient 17 % en 1960 et 23 % en 2010, ils seraient 32 % en 2060. Un quasi-doublement !

Ces données issues de l'INSEE montrent l'amplitude de la mutation. Mais il ne faut pas penser uniquement en chiffres absolus ou en proportion car ces barrières, 60 et 80 ans, ne recouvrent pas la même réalité en 1960, 2015 et 2060. Sommes-nous aujourd'hui comme nos grands-parents en 1960 ? N'oublions pas que l'espérance de vie à la naissance était de 69,87 ans en 1960 et 81,97 en 2013.

## En 2014

L'Allocation Personnalisée d'Autonomie a bénéficié à 1,25 million de personnes qui rencontraient des difficultés variables dans leur vie quotidienne : difficultés de nature psychique ou physique, troubles de la vue, de l'audition, de la locomotion... 738 000 de ces personnes



étaient restées dans leur domicile, et 511 000 étaient hébergées en établissement<sup>(2)</sup>. Rappelons que 593 000 places pour personnes âgées en perte d'autonomie étaient disponibles, dont 50 % en établissement public.

Elle a représenté une somme de 5,5 Md €, financés à 67,7 % par les départements et à 32,3 % par l'Etat, en fait par la CNSA<sup>(3)</sup> sur les recettes de la Contribution de Solidarité pour l'Autonomie (CSA), payée par les entreprises à hauteur de 0,3 % de leur masse salariale, (lundi de Pentecôte).

La Prestation Compensatoire du Handicap a bénéficié à 184 000 personnes pour un montant de 1,7 Md € dont 41 % financée par l'Etat/CNSA, la part des départements ayant fortement augmenté, celle de l'Etat étant stable.

## Au total

PCH et APA ne représentent qu'une partie de la contribution de la nation au soutien des catégories fragilisées de la population. Au total, ce sont 59,4 Md € qui y ont été consacrés en 2014. Les contributeurs sont les suivants :

	Milliards €	%
CNSA	21,7	37%
Etat	13,9	23%
SS	10,5	18%
Départements	12,6	21%
Divers	0,7	1%

■ SYLVAIN DENIS

(1) Les éléments cités sont extraits du rapport annuel de la CNSA consultable sur [www.cnsa.fr](http://www.cnsa.fr)

(2) EHPAD : Etablissement d'Hébergement pour Personnes Âgées Dépendantes

(3) CNSA : Caisse Nationale pour la Solidarité et l'Autonomie

# Un aliment français contre la malnutrition dans le monde

**Cet aliment thérapeutique appelé Plumpy'Nut, créé en 1996, est maintenant largement utilisé dans le monde entier puisque plus d'un million d'enfants en ont consommé en 2015.**

**Cette friandise à la cacahuète, conçue par deux Français pour lutter contre la malnutrition permet, en quelques semaines, de sauver des enfants en malnutrition sévère. En dix ans, 24 millions de personnes ont été concernées par cet aliment ou ses dérivés.**



## L'historique de cette création

Michel Lescanne, 62 ans, ingénieur agronome, fils du créateur de la marque Mamie Nova, avait une carrière tracée dans la coopérative dirigée par son père.

Mais, il y a trente ans, après un voyage au Sénégal, il décide de mettre au point un super biscuit pour combler les carences alimentaires des enfants des pays africains.

Après deux ans de recherches, une première production est fournie à des religieuses de Dakar.

En retour il décide d'améliorer son produit et recrute un médecin nutritionniste, André Briend ; l'équipe ainsi constituée mettra au point le "Plumpy'Nut".

Il s'agit d'une pâte à base de cacahuète, de petit lait, et enrichie en sels minéraux. Commercialisé en 1996 l'aliment se présente sous forme d'un sachet blanc et rouge de 92 grammes, une pâte prête à l'emploi que l'enfant peut consommer seul.

En raison de la méfiance des ONG, il a fallu une situation d'urgence au Soudan pour que la pâte soit distribuée avec succès. Au Niger, en 2005, en raison d'une grave crise alimentaire, l'organisation MSF a soigné 60 000 enfants en quelques semaines.

Testé officiellement au Tchad et en Ethiopie par des organismes officiels, Plumpy'Nut bénéficia ensuite d'une publication dans la prestigieuse revue scientifique "The Lancet".

L'aliment est officiellement approuvé depuis 2007 par l'OMS, l'Unicef et les Nations Unies pour les enfants de plus de six mois et même les adultes souffrant de malnutrition sévère.

## L'intérêt de cette pâte

Avant, les enfants souffrant de malnutrition devaient être hospitalisés, souvent loin de chez eux ; Plumpy'Nut leur permet de rester dans leur famille. De plus la pâte est facile à administrer, ce qui permet de diviser par deux le coût des programmes de lutte contre la malnutrition (estimé aujourd'hui à 200 € par enfant).

Les caractéristiques de cet aliment ont permis d'augmenter considérablement le nombre d'enfants malnutris soignés, tout en améliorant le taux de guérison.

C'est une véritable révolution par rapport à l'emploi de lait thérapeutique. Plumpy'Nut fournit en effet la même valeur nutritionnelle que ce lait, mais sans les contraintes d'utilisation.

Pour situer l'intérêt d'un tel aliment, il faut savoir que 200 millions d'enfants sont touchés par la faim dans le monde.

## Une fabrication en Normandie

Installée en Normandie, à Malauvigny, près de Rouen, l'usine a exporté 37 tonnes de produits à destination de 89 pays. Le brevet dont bénéficie le produit expire en 2018 mais il est disponible en ligne, quasi gratuitement, depuis 2010.

Depuis 2005, la production est réalisée chez certains pays utilisateurs : Afrique, Inde, Haïti. L'usine normande produit encore 70 % des besoins avec l'objectif de descendre à 50 % du total.

En avril 2015, Plumpy'Nut, encore appelé le Nutella des pauvres, a été finaliste du Prix de l'inventeur européen.

L'objectif de l'entreprise Nutriset est qu'à l'horizon 2018, neuf millions d'enfants puissent bénéficier des produits de nutrition de la société.

# Les caprices de l'intestin

**Vous rentrez de vacances et vous avez échappé à la "tourista". Bravo, mais ne vous réjouissez pas trop tôt car la pointe épidémique se situe en fin d'année.**



**H** eureusement, il est facile de se protéger avec quelques mesures simples et de bon sens.

## Définition et symptômes

La gastro-entérite est une infection inflammatoire du système digestif qui est causée par des micro-organismes dont les plus fréquents sont les norovirus. Très contagieux, ces microbes peuvent survivre sur des surfaces inertes de huit heures à sept jours.

Les symptômes sont bien connus : vomissements, diarrhées, fièvre, maux de tête, crampes abdominales, perte d'appétit, fatigue, nausées ...

La maladie apparaît le plus souvent en décembre ; cette année, c'est en janvier que le nombre de cas dénombrés, a été le plus important ; on sait que près de 500 000 personnes ont consulté pour des diarrhées aiguës.

## La prévention est extrêmement aisée

Sachant que 80 % des microbes se transmettent par les mains, il est important de se les laver très soigneusement (durée : 10 à 15 secondes + rinçage), surtout en période d'épidémie.

Il est impératif de se laver les mains, pour éviter la transmission du virus, dans les situations suivantes :

- en sortant des toilettes,
- avant de manger ou de cuisiner,
- après avoir pris les transports en commun,
- avant de s'occuper d'un enfant,
- après avoir été en contact avec un malade.

En résumé, il est nécessaire de se plier à une hygiène stricte car de nombreux endroits sont susceptibles d'être infectés : la cuvette de toilettes (toujours fermer l'abattant), un clavier d'ordinateur, un combiné téléphonique, une poignée de porte, etc.

Les hôpitaux, les maisons de retraite, les écoles et même les bureaux sont autant de lieux à haut risque de contagion.

## Les traitements conseillés

La gastro-entérite reste le plus souvent bénigne et ne nécessite pas de traitement particulier chez l'adulte en bonne santé ; néanmoins quelques conseils :

- Il est nécessaire de boire beaucoup pour se réhydrater. En effet la perte d'eau et de sels minéraux doit être compensée en absorbant deux litres d'eau par jour (eaux minérales, tisanes sucrées, bouillons).
- Mieux vaut boire par petites gorgées pour ne pas remplir trop rapidement l'estomac et ainsi éviter

les vomissements. À déconseiller : les soupes de légumes, l'alcool, le café, les sodas avec bulles, les jus de fruits.

- Avec du repos et une alimentation adaptée, tout rentre dans l'ordre sans traitement en deux à trois jours.
- Par alimentation adaptée, il faut comprendre des légumes bien cuits qui seront absorbés facilement par l'intestin. On privilégiera les féculents comme le riz, les pâtes, la semoule, le pain. Comme accompagnement, on choisira les poissons vapeur ou les viandes légèrement grillées. À éviter le gras les sauces, les fritures, les fromages ...

## Attention aux enfants et aux personnes âgées

Ces deux catégories de population doivent être présentées à un médecin dès la première diarrhée. À ces âges, l'organisme est plus sensible au risque de déshydratation.

# Savoir dormir

**“Ce n’est pas une petite chose que de savoir dormir : il faut savoir veiller tout le jour pour pouvoir bien dormir...”** dixit le prophète Zarathoustra



## Insomnie : trouble de l'éveil et non du sommeil

Eh bien oui, il semble que ces deux états que nous connaissons tous, l'éveil et le sommeil, soient dans une relation indissoluble. C'est pendant que l'un se déroule que l'autre se prépare à intervenir. Schématiquement, le sommeil est le résultat de l'activation dans le cerveau de deux réseaux distincts de neurones :

- Un réseau exécutif, sorte de régulateur ou de "pacemaker" qui est responsable de l'alternance des cycles
- Un réseau permissif qui autorise le déclenchement du sommeil.

Ces réseaux sont actifs pendant les périodes d'éveil et c'est de leur bon déroulement que la survenue et la qualité du sommeil dépendront. L'insomnie dès lors apparaît comme un trouble de l'éveil et non du sommeil, ce qui ouvre la voie à des approches thérapeutiques différentes. Ainsi, les substances qui jouent sur la qualité de l'éveil, alcool, drogues, tranquillisants, agissent sur les médiateurs du sommeil, lequel, le moment venu sera perturbé.

À l'inverse, le somnifère absorbé la veille continue de produire des effets lors de la phase d'éveil suivante et donc sur la nuit qui suivra. C'est un véritable cercle vicieux !

## L'alternance sommeil-éveil

Le rythme de 24 heures, rythme circadien qui scande toute vie sociale, est bien sûr lié à la durée de la rotation de la Terre sur elle-même <sup>(1)</sup>.

Cette horloge interne, située dans le thalamus synchronise la vie de nos cellules et un grand nombre de processus, en particulier le passage du "train du sommeil" (le marchand de sable de notre enfance). Il est donc vain d'appeler le sommeil car l'angoisse de son absence a pour effet de stimuler l'éveil...et compter les moutons pour le faire venir n'est en fait qu'un moyen de patienter jusqu'au prochain passage.

Si en cette matière nous ne maîtrisons pas l'heure du sommeil, nous pouvons néanmoins identifier les indices de son prochain passage et nous abstenir de ce qui aurait pour effet de le retarder. Faire un diner léger, évitant choucroute, café et plats en sauce. Plutôt une phase de méditation qu'un film violent ou une dispute conjugale.

### Mais surtout, écoutez le marchand de sable !

Bâillements, impression de sable dans les yeux, sentiment de fatigue, diminution de l'attention... sont des signes à ne pas négliger pour qui veut s'endormir rapidement. Ils annoncent la survenance d'un état de somnolence lequel conduit au sommeil. Il est possible de résister, ce qui renforce l'éveil et retarde le prochain état propice.

## Parler du sommeil ou des sommeils ?

Il faut bien sûr parler des sommeils et on en distingue 4 phases qui se succèdent à raison de 3 à 5 cycles par nuit :

- l'endormissement qui est une sorte de demi-sommeil,
- le sommeil lent léger : environ 50 %. Le corps se détend
- le sommeil lent profond : environ 20 %. Récupération physique
- le sommeil paradoxal : environ 25 %. Activité cérébrale intense. C'est le moment des rêves.

La répartition des phases de sommeil dans chaque cycle varie au cours de la nuit.

La somnolence est donc la porte d'entrée vers le sommeil. Elle est donc une bonne nouvelle dans la plupart des cas. Rappelons toutefois que la somnolence peut se produire aussi dans la journée. Elle peut conduire à la sieste qu'il est bon de limiter à quelques dizaines de minutes. Mais elle peut aussi se produire en voiture et il est alors indispensable de s'arrêter le plus tôt possible : ce n'est vraiment pas le moment de dormir !

■ MARIE CLAUDE SOUMY

(1) Diverses expériences, destinées en particulier à préparer des voyages interplanétaires ont montré que, privé de la connaissance du cycle de 24 heures, l'organisme pouvait se caler sur d'autres cycles, de plusieurs jours par exemple.

# Le vieillissement en Chine



Le Ministère des Affaires Sociales a organisé le 1<sup>er</sup> juillet 2016 un colloque franco-chinois sur le vieillissement et l'aide apportée aux personnes âgées en difficulté. Ce colloque, introduit par Jean-Philippe Viquant, Directeur Général de la cohésion sociale (DGCS), et par une Vice-Ministre chinoise a montré l'ampleur des difficultés que cet immense pays extrêmement peuplé doit affronter. Notre envoyé

sécial a recueilli quelques chiffres. En 2015 les plus de 60 ans étaient 222 millions soit 15,5% de la population et les plus de 80 ans 30,7 millions. Ces chiffres sont en augmentation rapide : en 2010 les plus de 60 ans n'étaient que 180 millions.

Sur les 222 millions de sexagénaires et au-delà, 150 souffrent de maladies chroniques et 44 sont handicapés ou invalides. La prise en charge des dépenses de santé est assurée pour 68 % par l'équivalent de la sécurité sociale ou l'Etat. Le reste à charge (32 %) n'est pas couvert par des assurances complémentaires.

Les aidants familiaux fournissent 75 % de l'aide apportée aux personnes âgées, lesquelles restent en moyenne 5 ans en situation de perte d'autonomie. L'inquiétude vient, outre la rapide augmenta-

tion de la population âgée, de la tout aussi rapide diminution de la taille des familles : 3,16 personnes en 2008 et 2,98 en 2013 soit une baisse de 6 % en 5 ans. C'est le résultat de la politique passée, dite de l'enfant unique, qui porte ses fruits à présent, si l'on peut dire !

Enfin rappelons qu'actuellement l'espérance de vie à la naissance est de 76,4 années, chiffre en augmentation rapide puisqu'en 2010 il était de 74,8 années. Quant à l'espérance de vie des personnes atteignant 60 ans, elle est de 20 ans.

En conclusion si le phénomène de vieillissement est de même nature qu'en France, la dimension du pays et de sa population lui donne une autre portée.

■ SYLVAIN DENIS

# Les retraités grecs savent ce qu'austérité signifie



Il se peut que les Autorités grecques aient su, avec diverses complicités, présenter leurs comptes de manière avantageuse. Il se peut aussi que le pays ait, pendant plusieurs années, bénéficié, comme d'autres, de son appartenance à l'UE et à l'Euro. Nous ne jugeons pas, ce n'est pas notre affaire, mais il est clair que, depuis 2010, les choses ont changé et que la potion est amère pour tous les Grecs y compris les retraités. Une première réforme des retraites

est intervenue en 2010. En voici quelques aspects :

- L'âge de la retraite est maintenant fermement fixé à 65 ans pour les hommes et les femmes. À partir de 2021, cet âge sera revu en fonction des gains de l'espérance de vie.
- La durée d'assurance est fixée à 40 ans (au lieu de 35)
- Les pensions ne seront désormais servies que 12 fois dans l'année et, après un gel entre 2010 et 2014, leur révision ne pourra excéder l'inflation.
- Elles prendront en compte la totalité de la période et non plus les seules 5 ou 10 dernières années.
- La loi prévoit que le coût des retraites par rapport au PIB, 13,5 % en 2010, ne pourra pas dériver de plus de 2,5 points de PIB jusqu'à 2060. Pour mémoire, ce taux était de 11,3 % en 1994.

- Les fonctionnaires recrutés à partir de 2010 seront traités comme le reste de la population.

Le programme est déjà substantiel, mais d'autres réformes ont suivi. Citons-en une : la Grèce a revu la liste des professions dont les conditions de pénibilité - comme nous dirions en France - justifiaient un départ précoce en retraite. Cette liste ne devra pas concerner plus de 10 % des personnes et la révision de la liste ancienne a éliminé 30 % des bénéficiaires qui y figuraient y compris les coiffeurs et concierges. Le résultat de toutes ces mesures a entraîné une baisse du pouvoir d'achat des retraités de 20 à 40 % sans parler de l'incidence sur les futurs retraités.

■ CHRISTIAN BOURREAU

(D'après un texte de Georgios Symeonidis, membre du "Hellenic Actuarial Authority")

# La Confédération Française des Retraités (CFR) reçue à l'Élysée



Grâce aux contacts d'un délégué CFR (membre du réseau OSS\*), l'Élysée a adressé à la Confédération une invitation à rencontrer Monsieur Michel Yahiel, conseiller social du Président. L'invitation précisait qu'à la fin de l'entretien, François Hollande se joindrait brièvement à la rencontre.

La rencontre a bien eu lieu le 27 juillet. Pierre Erbs et François Bellanger, respectivement président et président d'honneur de la CFR ont rappelé à Michel Yahiel la demande d'obtenir la reconnaissance officielle de la confédération et ont exposé les positions de celle-ci concernant la retraite universelle, et les discriminations dont sont victimes les retraités en matière de complémentaires santé. L'entretien fut courtois, Monsieur Yahiel a écouté attentivement sans prendre position et a conseillé de prendre contact avec le cabinet de Madame Pascale Boistard, secrétaire d'Etat auprès de la ministre des Affaires sociales et de la Santé, chargée des personnes âgées et de l'autonomie.

Cet entretien ayant eu lieu le lendemain du jour où fut assassiné le

Père Jacques Hamel dans l'église de Saint Etienne du Rouvray, le programme du président ne lui a pas permis de rencontrer la CFR comme prévu.

Nonobstant, la CFR a rencontré le 31 août 2016 Monsieur Thomas Godard du cabinet de Madame Boistard. Le champ de compétences de Mme Boistard ne recouvrant pas les sujets évoqués, M. Thomas Godard n'a pu qu'enregistrer les positions de la CFR et promettre de transmettre celles-ci aux services ministériels concernés. À noter qu'il a montré tout son intérêt pour le projet de colloque de la CFR sur le régime universel de retraite.

(\*) Observatoire Seniors et Société

## 16 décembre 2016 : Colloque sur la retraite universelle

### LES COLLOQUES AU SÉNAT



**Le régime universel de retraite :  
La réforme que la France attend ?**

16 décembre 2016  
Palais du Luxembourg  
15, rue de Vaugirard - 75006 Paris

Organisé par la CFR dans les salons du Sénat, ce colloque est destiné au monde politique et à celui des médias pour leur présenter ce qui est une des propositions essentielles de nos fédérations, à savoir la mise en place d'un régime universel de retraite.

Nos lecteurs connaissent bien ce projet couvrant tous les citoyens et garantissant à chacun un traitement équitable en matière de retraite. Avec la perspective de l'élection présidentielle de 2017 dont la retraite universelle sera un des enjeux, il est apparu nécessaire de sortir de notre cercle de

personnes convaincues pour avoir un dialogue ouvert avec des économistes et ceux qui assureront la réalisation du projet : les politiques qui décideront et les professionnels des médias qui informeront et influenceront les citoyens-électeurs.

Le colloque sera organisé autour de trois thèmes :

- Une retraite universelle pour plus d'égalité, assurant ainsi la pérennité de la retraite par répartition.
- Les exemples étrangers.
- Comment mettre en place cette réforme dans notre pays, délais à respecter, réserves à surmonter...

# Dernière facétie !

2

Solo Cello

ETERNAL MEMORY

John Tavener

With great peace and serenity (♩ = 40)

con sord.  
espress

pp

A

espress sempre

B

\*

\* ♯ ♭ and X denote microtones, the characteristic 'breaks in the voice' of Byzantine chant.

© Copyright 1991 Chester Music Ltd.

rev. 3.08

Je ne voudrais surtout pas assombrir le caractère habituellement léger de cette rubrique en évoquant ce que certains spécialistes de l'assurance qualifient pudiquement de "fait générateur" - pour votre information, cela signifie "fin de vie" ! Ô, très discrètement, sans jamais dépasser les limites intimes de ce qui constitue le jardin secret de tout individu.

Or donc, quand le retraité que je suis songe à son "fait générateur", c'est sans trop de nostalgie, dans la mesure où deux images me viennent immédiatement à l'esprit : celle de ma dernière demeure et celle de la musique que j'ai choisie pour accompagner mon départ vers l'au-delà.

Ma dernière demeure ne sera pas située dans l'anonyme commune de la région parisienne où je réside actuellement près de deux de mes petits-enfants. Mais, cap à l'ouest, dans un charmant cimetière breton qui fleure bon les embruns de la mer en contrebas, planté de parasols qui lui confèrent un aspect méditerranéen. Cerise sur le gâteau, je serai voisin de Louis Guilloux, un écrivain local dont la réputation a largement dépassé les frontières de la cité - je vous recommande notamment la lecture de "Vingt ans ma belle âge", un recueil de contes et nouvelles paru chez Gallimard qui vous fera passer de délicieux moments. J'ignore si lui et moi pourrions converser, si l'écrivain daignera considérer le journaliste comme un

frère de plume, en tout cas l'idée de la proximité avec l'homme d'écriture me réjouit déjà.

La deuxième image qui me vient à l'esprit quand je songe à mon avenir prend plutôt la forme de la musique que j'ai choisie de faire entendre à celles et ceux qui voudront bien m'escorter jusqu'à l'église voisine avant mon ultime voyage, moi qui ai beaucoup bourlingué de par le monde pour mon travail - sauf en Asie, où j'ai toujours refusé d'aller, au motif syndicalement légitime que je n'aime guère le riz.

Il s'agit donc d'un morceau intitulé "Eternal memory" dû à l'anglais Sir John Tavener, un musicien classique décédé en 2013, pratiquement inconnu en France, qui fut élevé à la dignité de Chevalier de l'Empire Britannique par sa Gracieuse Majesté en l'an 2000, après avoir notamment composé pour le mariage de Lady Di. L'œuvre, comme son titre l'indique, n'est pas spécialement gaie. Mais, comment vous la décrire, elle est comme une longue plainte, belle, lente et douloureuse, mais poignante et radieuse en même temps.

Ces précisions biographiques et musicales apportées, permettez-moi, malgré tout, de sourire malicieusement. Car, si j'ose l'écrire ainsi, le plus drôle de l'histoire, c'est que "Eternal memory" ne dure pas moins de dix minutes et trente secondes ! Le temps pour moi de distinguer entre celles et ceux qui écouteront, en quelque sorte religieusement, et les autres, dont les jambes seront peut-être agitées de fourmillements. Libre à eux de sortir avant la fin et même d'aller faire pipi derrière l'église, il y a de la place dans ce que les gens de la commune appellent le champ du curé où se tient la kermesse paroissiale.

Mes enfants et petits-enfants ne s'y tromperont d'ailleurs pas. Ils pleureront, mais, entre deux larmes, je sais qu'ils discerneront bien la dernière facétie d'un papy qu'ils dépeignent volontiers comme un tantinet farceur.

■ GUY DELUCHEY

# Une résurrection : le touraine "Noble Joué"



**C**e vin gris de Touraine revient effectivement de loin. Louis XI au XV<sup>e</sup> siècle le voulait sur sa table en son château de Plessis-Lès-Tours au retour de chasse. Le comte Alexandre-Pierre Odart (1770-1866) qui a vécu à Esvres au sein du château de la Dorée a cultivé ce vin et participé à son renom au

travers de son ouvrage ampélographique<sup>(1)</sup> écrit en 1845 : "Traité des cépages les plus estimés".

Il fut l'un des principaux vins de la région et recueillit de belles récompenses lors de l'exposition universelle de 1900, époque où le vignoble s'étendait encore sur 900 hectares. Les maladies, les crises, la guerre et l'expansion urbaine de Tours l'ont réduit aux 30 hectares actuels répartis sur les cinq communes de Joué Les Tours, St Avertin, Chambray Les Tours, Larcay, Esvres sur Indre.

Vers 1975, six vigneron appuysés par M. Jacques Puisais directeur du laboratoire départemental de Tours, décident de relancer la production et obtiennent en 2001 la

reconnaissance officielle d'Appellation d'Origine Contrôlée pour le touraine "Noble Joué".

Le touraine "Noble Joué" est issu de trois cépages Pinot : le Pinot meunier, le Pinot gris dit malvoisie et le Pinot noir. Servi frais, il accompagne, toujours avec modération, charcuteries fines, rillons et rillettes. Il accompagne également les parties de pêche, en Touraine ou ailleurs dont je suis également amateur.

■ JEAN MICHEL BOURSE

(1) *Ampélographie : Science des cépages, du grec ampelos (vigne) et graphein (écrire). Ne pas confondre avec œnologie, du grec également oinos (vin) et logos (discours).*

## LES MOTS CROISÉS DU CDR PAR JIHÈME

Solution des mots croisés p 32

	A	B	C	D	E	F	G	H	I
1									
2									
3									
4									
5									
6									
7									
8									
9									
10									
11									
12									

### Horizontalement

1. - Un souci pour beaucoup de retraités
2. - Obéira
3. - Catégories de réactions nucléaires.
4. - Rangements
5. - Moitié d'orange / Congestion de circulation
6. - À l'origine de nombreux cancers...
7. - Ancillaire sympa au théâtre
8. - Partie de Parlement / Souffle de Grèce ou de Turquie
9. - Travaillait obliquement.
10. - Argiles anciennes mélangées / Au bout d'un bas-relief
11. - Comtes anglais / Se répète en maintenant
12. - Orchestre bidon

### Verticalement

- A. Nos administrateurs le sont
- B. Dût le faire dehors
- C. Propre au pays
- D. Poker, en remontant / Traverse Novossibirsk / Autrefois entourée d'eau
- E. Peintures de tagueur préhistorique / Coupé sportif chez Mercedes
- F. Départ aux Olympiades / Morceau de Méditerranée
- G. Association de Gestion et d'Innovation par l'Insertion Economique, dans le plus grand désordre / Fête moderne
- H. Entrées en bois / T'appartiennent / Initiales hôtelières
- I. Attrape poissons et oiseaux / Etendu n'importe comment.

# Nos apéritifs régionaux : les "vins de liqueur"

**Ne croyez pas que le Courrier des Retraités se livre à l'apologie de l'alcool ! Mais il faut bien convenir que les vacances qui viennent de s'achever sont souvent le prétexte à rapporter des cadeaux gourmands de nos régions, parmi lesquels des spécialités apéritives. Comment sont-elles faites ?**

Ces "vins de liqueur" sont des moûts de raisin frais dont on a coupé la fermentation alcoolique en ajoutant une eau-de-vie de la même région. On parle de mutage ou de vin muté, c'est-à-dire devenu "muet" car privé du pétilllement qui accompagne la fermentation. Ces breuvages constituent une famille : les mistelles. Bien qu'il ne soit pas à base de raisin, on ajoute à cette famille le Pommeau fait à base de pomme et de Calvados en Normandie, de Lambig en Bretagne.

L'opération de mutage préserve l'arôme et le sucre du fruit et permet d'obtenir un degré alcoolique compris entre 16 et 22°. Servis frais, ces "vins" sont d'une grande douceur au palais et se dégustent soit à l'apéritif soit en fin de repas. On les utilise également en gastronomie en raison de leur fruité.

On ne doit pas les confondre avec les vins doux naturels où l'alcool est ajouté en cours de fermentation.

Le Pineau des Charentes est sans doute le plus connu de ces produits, mais on en compte beaucoup d'autres dans différentes régions. Quatre d'entre eux ont reçu l'appellation d'origine contrôlée : le Pineau des Charentes en 1935, le Floc de Gascogne et le Macvin du Jura, en 1990 puis le Pommeau un an plus tard.

## Le Pineau des Charentes

La naissance de ce nectar serait le

fruit du hasard. Selon une légende de plus de quatre siècles, un vigneron du village de Burie aurait versé, par mégarde, du moût de raisin dans une barrique contenant un reste de cognac. Oublié dans un coin du chai, le fût ne livra son secret que quelques années plus tard et c'est alors que l'on découvrit qu'un fameux breuvage était né.

Une erreur qui permet aujourd'hui aux Charentais d'écouler plus de 105 000 hectolitres de ce produit.

Le pineau est issu du mélange de Cognac avec du moût d'uni blanc, de sémillon et de sauvignon.

Il est décliné en blanc et en rosé avec des mentions "Vieux Pineau" (plus de cinq ans d'âge) et "Très Vieux Pineau", (plus de dix ans d'âge).

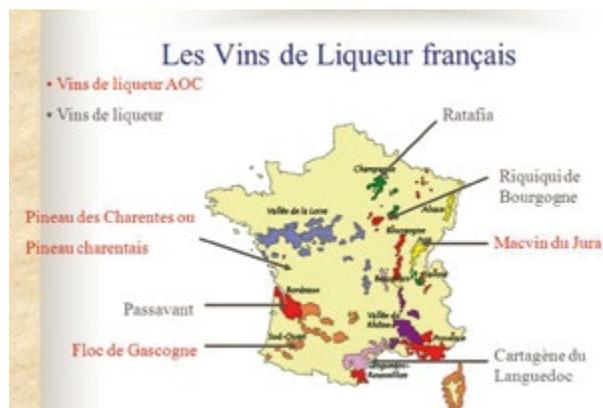
Les amateurs préfèrent le Pineau blanc avec ses arômes de fruits secs, de miel et d'épices.

## Macvin du Jura, Floc de Gascogne, Ratafia de Champagne, Carthagène

- **Le Macvin** était à l'origine un vin cuit additionné d'arômes ou d'épices. Il est actuellement fabriqué par mutage à partir des moûts de cépages locaux avec du marc de Franche-Comté.

- **Le Floc de Gascogne** fait appel à l'alcool local - l'Armagnac - et à des moûts de cépages gascons, d'où son nom.

- **Le Ratafia** marie les moûts de raisins champenois avec du marc de la même appellation ; en Bour-



gogne on trouve le Riquiqui basé sur le même principe.

- **La Carthagène du Languedoc**, élaborée en rouge et blanc, est issue de cépages et d'eau-de-vie de cette région. Après le mutage, le breuvage passe l'hiver en fûts de chêne ou en bonbonnes de verre afin de vieillir le mélange.

- **Le Quercy des îles**, une qualité nouvelle où le moût de raisin de Moissac est renforcé et parfumé par du rhum, de la vanille et du piment d'Espelette.

## Le Pommeau de Normandie

Il s'apparente aux vins de liqueur mais le moût de raisin est remplacé par du moût de pomme. Elaboré dans la zone de production du Calvados, il est le résultat du mutage de deux tiers de jus de pomme et de cidre et d'un tiers de Calvados. Titrant entre 16 et 18 %, il vieillit plus d'un an en fûts de chêne avant d'être commercialisé. Son frère jumeau en Bretagne remplace le Calvados par le Lambig.

Le Pommeau est moins liquoreux que ses cousins charentais ou gersois et il se prête aussi à de nombreuses préparations culinaires. Apprécié des dames, il est bu frais, en apéritif, quelquefois renforcé par du calvados, de façon à faciliter la gaieté...

**Toutes ces spécialités sont à consommer avec modération suivant la formule consacrée...**

■ JACKY SAMPIC

# Las d'être grand-père ?

**"Lorsque l'enfant paraît, le cercle de famille applaudit à grands cris <sup>(1)</sup>" ... Comme beaucoup de grands-parents, nous avons accueilli cet été, pour quelques jours, deux de nos 5 petits-enfants : un garçon (5 ans) et une fille (3 ans) ... "et demi !", corrige-t-elle avec aigreur.**

**A**vec Mamy, nous avons survécu. Ce papier le prouve, N'étant pas titulaires du BAFA<sup>(2)</sup>, nous n'avions guère de compétences pour manager les têtes blonde et brune. C'est qu'on ne peut plus se contenter aujourd'hui, de "garder" les enfants. Il faut constamment les occuper, les distraire, organiser des jeux... , faire le mono ! Nos cols de fémur sont saufs, malgré quelques glissades sur les jouets à roulettes et ma sciatique est censée avoir disparu grâce à l'apposition d'une méduse (morte) : "Tu verras papy, ça te fera du bien ..." On aura aussi appris que les gaufres à la confiture ou au chocolat sont excellentes pour la santé. Vous l'ignoriez ?

Et les châteaux de sable qu'emportait impitoyablement la marée montante ? "Mais Papy, enfin, tu pourrais demander aux CRS de faire quelque chose ! On a travaillé des heures à le faire tenir debout !" Comment expliquer le mystère des marées, la lune, l'attraction universelle ? Je ricane sous cape, en pensant qu'ils devront se coltiner – entre autres - Archimède, Copernic, Newton (et sa pomme), Einstein ( $e=mc^2$ )....

Il nous fallut réviser vite fait, le Chaperon rouge, Blanche Neige et les sept Nains, les trois petits cochons et les exploits de la fée Clochette, qu'on ne se lassait pas d'entendre, de réentendre et de ré-réentendre. Après avoir refoulé d'inquiétantes envies de les étrangler, des moments privilégiés nous étaient offerts : contempler les deux monstres en train de dormir.



Un plaisir trop rare et paisible qui succédait aux repas-foire d'empoigne, d'où les couteaux étaient soigneusement bannis.

Vinrent le jour et l'heure du départ. Avec les embrassades qui effacent tout : les inquiétudes, les insomnies, les petits bobos, les demi-fièvres, les gros chagrins, les terreurs nocturnes, les cauchemars. On se reverra bien sûr : "au revoir, bon voyage, bisous, bisous..." Nous nous sommes retrouvés tout soudain, désoccupés dans un calme agressif qui succédait au tohu-bohu dans lequel, tous repères oubliés, nous avions pris l'habitude de n'en plus avoir.

Un mien ami, qui me précéda en grand-paternalité, me confiait un jour : "Vois-tu, les petits enfants nous procurent deux grandes joies :

celle de les voir arriver... et celle de les voir partir..." Machinalement, je ramasse un affreux canard jaune qui boite sur ses trois roues et can-can stupidement quand on le remorque. Je le remets pieusement dans le coffre à jouets.

Serais-je devenu trop vieux ? .

■ JEAN MAURIÈS

(avec l'accord de "Présence", la revue des retraités d'Air France)

(1) Victor Hugo l'Art d'être grand-père

(2) BAFA : Brevet d'Aptitude à la Fonction d'Animateur

# L'éloge de la fatigue

**Après l'éloge de la paresse parue dans le numéro 39 sous la plume de Guy Deluchey, notre équipe de retraités bénévoles a jugé nécessaire de publier ce texte, dû à Robert Lamoureux. Leur ardeur à réaliser ce Courrier des Retraités se retrouve mieux dans cet antidote.**

Vous me dites, Monsieur que j'ai mauvaise mine,  
Qu'avec cette vie que je mène, je me ruine,  
Que l'on ne gagne rien à trop se fatiguer,  
Vous me dites enfin que je suis fatigué.

Oui, je suis fatigué, et je m'en flatte.  
J'ai tout de fatigué, le foie, le cœur, la rate.  
Je m'endors fatigué, je me réveille las,  
Mais grâce à Dieu, Monsieur, je ne m'en soucie pas  
Ou quand je m'en soucie, je me ridiculise.  
La fatigue, souvent, n'est qu'une vantardise.  
On n'est jamais aussi fatigué qu'on le croit !  
Et quand cela serait, n'en a-t-on pas le droit ?

Je ne vous parle pas des sombres lassitudes,  
Qu'on a, lorsque le corps harassé d'habitudes  
N'a plus pour se mouvoir que de pâles raisons...  
Lorsqu'on a fait de soi son unique horizon...  
Lorsqu'on n'a rien à perdre, à vaincre ou à défendre...  
Cette fatigue-là est mauvaise à entendre :  
Elle fait le front lourd, l'œil morne, le dos rond.  
Et vous donne l'aspect d'un vivant moribond...

Mais se sentir plié sous le poids formidable  
Des vies dont un beau jour on s'est fait responsable,  
Savoir qu'on a des joies ou des pleurs dans ses mains,  
Savoir qu'on est l'outil, qu'on est le lendemain,  
Savoir qu'on est le chef, qu'on est la source,  
Aider une existence à continuer sa course,  
Et pour cela se battre à s'en user le cœur...  
Cette fatigue-là, Monsieur, c'est du bonheur.  
Et sûr qu'à chaque pas, à chaque assaut qu'on livre,

On va aider un être à vivre ou à survivre ;  
Et sûr qu'on est le port, et la route et le quai,  
Où prendrait-on le droit d'être trop fatigué ?  
Ceux qui font de leur vie une belle aventure  
Marquant chaque victoire, en creux, sur la figure,  
Et quand le malheur vient y mettre un creux de plus  
Parmi tant d'autres creux, il passe inaperçu.

La fatigue, Monsieur, c'est un prix toujours juste,  
C'est le prix d'une journée d'efforts et de luttes.  
C'est le prix d'un labeur, d'un mur ou d'un exploit.  
Non pas le prix qu'on paie, mais celui qu'on reçoit.  
C'est le prix d'un travail, d'une journée remplie,  
C'est la preuve, Monsieur, qu'on marche avec la vie.

Quand je rentre la nuit et que ma maison dort,  
J'écoute mes sommeils, et là, je me sens fort ;  
Je me sens tout gonflé de mon humble souffrance,  
Et ma fatigue alors est une récompense.

Et vous me conseillez d'aller me reposer !  
Mais si j'acceptais là, ce que vous proposez,  
Si je m'abandonnais à votre douce intrigue...  
Mais je mourrais, Monsieur, tristement...de fatigue.

■ ROBERT LAMOUREUX



## Résultats des Mots Croisés

### Horizontalement :

1• Réversion - 2• Exécutera - 3• Stripages - 4• Penderies - 5• Ora / Stase - 6• Nicot - 7• Soubrette  
8• Arl / Egéen - 9• Biaiseuse - 10• Lsis (Sils) / Ef - 11• Earls / Nt - 12• Steelband

### Verticalement :

À• Responsables - B• Extériorisât - C• Vernaculaire - D• Ecid (Dice) / Ob / Isle - E• Rupestres / SI  
F• Start / Egée - G• IEGIA (Association de Gestion et d'Innovation par l'Insertion Economique) / Teuf  
H• Orées / Tes / NN - I• Nasse / Eneud (Etendu).

# Henryk Walezy, roi de Pologne

1573-1574 (Alias Henri de Valois)

Dans la seconde moitié du XVI<sup>e</sup> siècle marqué par les incessantes guerres de religion et le massacre de la Saint Barthélemy le 24 août 1572, Sigismond II Augustus Jagiello, Roi de Pologne et de Lituanie se meurt. Catherine de Médicis l'apprend et voit là une opportunité pour son fils Henri de Valois.



Le vote de la Diète polonaise élit Henri de Valois le 11 mai 1573 sous le nom d'Henrik Walezy.

Mais le 30 mai 1574, le roi de France Charles IX, autre fils de Catherine de Médicis, meurt de maladie. Un mois plus tard, le 16 juin 1574, le nouveau roi de Pologne, à l'insu de la Diète quitte la Pologne, rentre en France et est sacré roi de France le 13 février 1575 en la cathédrale de Reims sous le nom de Henri III.

Il semble que le nouveau roi de France aurait souhaité conserver la couronne de Pologne, mais la Diète ne l'entendait pas de cette oreille, d'autant moins disposée à cette mesure que, selon certaines sources, il ne serait pas parti les mains vides. Il fut donc procédé à l'élection d'un nouveau roi.

Ce règne d'un prince français en Pologne fut bref, mais n'empêcha pas le développement des relations franco-polonaises dans le futur. Quant à Henri III de France, il régna jusqu'au 2 août 1589, date de son assassinat par le moine Jacques Clément. Comme il n'avait pas de successeur direct mâle, la dynastie des Valois s'interrompt et la couronne revint à son cousin Henri de Navarre qui, tout Protestant qu'il était, devint Henri IV après sa célèbre déclaration : "Paris vaut bien une Messe !"

Catherine de Médicis, comme mère de trois rois de France, Reine et Régente, a exercé une influence considérable sur la vie de la France et, moins directement, sur celle de l'Europe.

En Pologne, à cette époque la royauté était élective et dans l'at-

tente du décès du roi Sigismond II, les prétendants se sont manifestés, soutenus par les principales autorités de l'époque. Au décès du Roi, le 7 juillet 1572, ils étaient quatre à briguer sa succession : l'archiduc Ernest d'Autriche, Henri de Valois, le tsar Ivan IV, et le roi de Suède Jean III.

■ CHRISTIAN BOURREAU

# Des idées de lecture

**Le Comité de rédaction vous propose une sélection d'ouvrages dont nous recommandons la lecture.**



**À table citoyens !  
pour échapper à la malbouffe  
et sauver nos paysans**

de Périco Legasse

**Editions Le poing sur la table (2016)**

*Genre : essai*

Le journaliste et critique gastronomique s'alarme sur les conséquences de la malbouffe à la fois sur notre santé et sur l'économie du pays, le niveau de chômage et la désertification des régions.

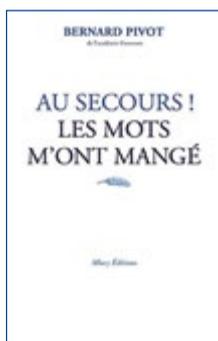
En effet, l'aliment industriel, dont le vin, est chargé de pesticides (65 000 tonnes déversées par an), de conservateurs et autres additifs qui nous empoisonnent progressivement et sont à l'origine du cholestérol, du diabète puis ensuite les cancers (63 000 cas par an de cancers d'origine alimentaire).

Pour l'auteur, le bilan est éloquent : la malbouffe conduit les Français au médecin puis au cimetière et, parallèlement, notre agriculture à la ruine.

Il estime que le plus grand fléau que la France ait connu depuis 40 ans est la grande distribution dont l'objectif est de baisser les prix, ce qui a pour conséquence de réduire les revenus et les salaires et de monter les impôts.

Aujourd'hui, seulement 10 % de la population fait attention à ce qu'elle mange ; il suffirait que cette proportion double dans les dix ans pour sauver notre agriculture.

La conclusion de l'auteur : acheter Français et manger, c'est voter.



**Au secours !  
Les mots m'ont mangé**

de Bernard Pivot

**Editions Allary (2016)**

*Genre : roman*

Le passe-temps favori de notre ancien présentateur culturel est de jouer et de décortiquer les mots. Il consulte les dictionnaires comme d'autres lisent des romans ; il affirme d'ailleurs que les dictionnaires sont

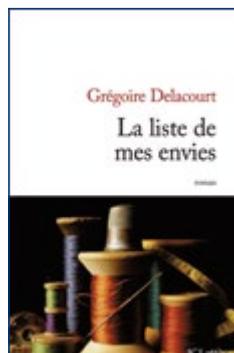
"les meilleures agences de voyage du monde".

Dans cet ouvrage Bernard Pivot raconte la vie d'un homme qui malgré ses succès de romancier, a toujours eu l'impression d'être le jouet des mots plutôt que leur maître.

Par exemple, sur un sujet qui nous concerne, le texte précise que : "vieillir est un verbe exigeant qui nous oblige à mettre trois fois les points sur les i".

On déguste des phrases, on savoure des textes, on boit des paroles, on s'empiffre de mots ; un régal.

**Deux livres pas récents  
mais dont la lecture est très agréable :**



**La liste de mes envies**

de G Delacourt

**Editions JC. Lattés (2012).**

*Genre : roman*

D'une écriture légère et agréable, ce second roman nous amène à remettre en cause ce que nous voulons dans la vie, mais surtout la place de l'argent dans le bonheur. Le thème concerne une mercière qui gagne une somme conséquente à la Loterie et réfléchit aux

conséquences sur sa vie.

Un film a été réalisé en 2013 à partir de ce roman à succès.



**La vie commence à 60 ans**

de Bernard Ollivier

**Editions Libretto (2012)**

*Genre : récit*

Lorsque le temps de la retraite arrive, l'auteur est amené à réfléchir à sa nouvelle vie. Il refuse le fauteuil à bascule offert lors de son départ, de même que les clubs d'échecs, de bridge, ... et part pour Compostelle. Les 2 300 km lui

permettent de faire le point sur sa vie passée et ce que pourrait être celle à venir. Encouragé, il se lance ensuite dans un grand périple sur 4 ans : la Route de la Soie à pied, 12 000 km remplis de peurs et d'angoisses mais surtout de rencontres formidablement enrichissantes.

Pour lui, il ne s'agit en aucun cas de réaliser un exploit sportif, mais de se reconstruire en recherchant un bien-être physique et psychique.

La vente des livres retraçant ce périple lui permettent de mettre au point un projet qui lui tient à cœur depuis une rencontre sur le chemin de Compostelle : venir en aide aux adolescents perdus et délinquants, par la marche.

Un livre simple, plein d'optimisme et d'espoir et qui fait un bien fou. Non la retraite n'est pas une fin !



## Richard E. Strasbourg

Il stigmatise le fait que non seulement la pension des fonctionnaires dépend de la rémunération des 6 derniers mois contre 25 ans pour la Sécurité Sociale, mais qu'il est fréquent qu'une promotion soit décidée à ce moment-là.

**Réponse :** Notre lecteur souligne à juste raison une des injustices concernant le privé, laquelle est l'une des justifications de notre demande d'unifier tous les régimes.

## Felix P. par courriel

Il remercie la revue d'avoir, dans plusieurs pages, pris la défense des retraités trop souvent présentés comme des profiteurs à euthanasier et cite sa propre histoire où tout ne fut pas rose.

**Réponse :** Vous avez raison et il est regrettable que certains, profi-

*tant de l'audience qui leur est accordée dans les médias s'efforcent de mettre en scène une guerre des âges. La période est certes difficile, mais il vaudrait mieux, comme cela fut dit au sortir de la seconde guerre mondiale, que tous retroussent leurs manches, retraités compris.*

## Marie-France R. par courriel

Elle aussi remercie la revue et rappelle les contributions des retraités à l'économie, la culture et l'aide à la personne.

**Réponse :** Merci, on ne le dit pas assez

## Pierre D. par courriel

Il nous a fait parvenir une documentation sérieuse et complète sur les avantages comparés de "l'habilitation familiale" et du "mandat de protection future", deux des dispositifs légaux permettant de protéger une personne, y compris soi-même, en cas de survenue de troubles

concernant le discernement. Il souligne que, plus léger, le premier dispositif ne prévoit pas l'intervention du juge une fois la désignation faite. En revanche, le second dispositif est davantage encadré et offre une meilleure protection contre d'éventuels agissements inappropriés de la personne habilitée.

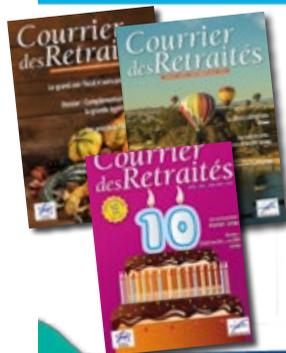
**Réponse :** Nous remercions notre lecteur du souci qu'il a manifesté. Dans les deux derniers numéros du CdR, nous avons fait une présentation simplifiée des dispositifs existant en la matière, notre propos n'étant que de montrer la palette des possibilités. Celles-ci sont diverses et le choix de l'une d'entre elles doit prendre en compte, son économie propre, la situation de la personne à protéger, son environnement, son entourage... Sur un tel sujet, nous rejoignons bien volontiers notre lecteur sur la prudence dont il y a lieu de s'entourer et nous conseillons à nos lecteurs de ne pas hésiter à prendre contact avec leur notaire.

Vous êtes abonné au Courrier des Retraités et vous appréciez l'objectivité de ses points de vue et son refus de la démagogie.

Faites le connaître autour de vous et, si vous cherchez une idée de cadeau originale, offrez, à l'aide du bulletin ci-dessous, un abonnement d'un an à un ami ou une relation qui ne nous a pas encore rejoints.

# ABONNEZ UN AMI AU *Courrier des Retraités*

Abonnement  
individuel :  
**10€**  
(4 numéros par an)



Nom : .....

Prénom : .....

Adresse : .....

Ville : ..... Code postal :

E-mail : .....

**À retourner rempli à : UFR-rg - 83/87 avenue d'Italie 75013 Paris**  
à l'attention de Madame Nicole Breton Paillard  
accompagné d'un chèque à l'ordre de UFR-rg d'un montant de 10€ (4 numéros).

### Courrier des Retraités N°42 – Octobre, novembre, décembre 2016

Publication trimestrielle diffusée par abonnement  
Prix au numéro : 2,50 euros

**Directeur de publication :** Jean Catherine

**Rédacteur en chef :** Christian Bourreau

**Secrétaire de la rédaction :** Sophie Lacoste

**Rédacteurs :** Roger Barot, Danielle Boizard, J-Michel Bourse, Gérard Deberon, Sylvain Denis,

Guy Deluchey, Bernard Ennuyer, Jean Mauriès, Geneviève Méliva-Dufour, J-Louis Pierrey,

Jacky Sampic, M-Claude Soumy

### Union Française des Retraités – régime général UFR-rg

(association loi 1901) - 83/87, avenue d'Italie - 75013 Paris

Tél. : 01 43 42 09 37

**Courriel :** ufr@wanadoo.fr

**Site Internet :** www.retraites-ufr.com

**Commission paritaire :** 0618 G 88165 – Dépôt légal : 7477 - ISSN : 1950-4470

**Maquette :** benoitleduc.fr - 06 72 10 86 35

**Imprimeur :** SIRA : 46, rue Constantin Pecqueur - 95150 Taverny - 01 34 18 62 00

# Délégués régionaux de la FNAR et UFR-rg

## ALSACE

- > SCHOEN Jean-Pierre **UFR-rg**  
2 bis, route d'Eguisheim  
68040 INGERSHEIM  
Tél. : 03 89 27 71 49

## AQUITAINE

- > PERRIN André **UFR-rg**  
50, rue du Moulineau  
33170 GRADIGNAN  
Tél. : 06 07 86 93 25
- > BOIZARD Danièle  
**AQUITAINE NORD** **FNAR**  
4, chemin des Jinestes - Réjouit  
33610 CESTAS  
Tél. : 05 57 83 55 69
- > POU MOT Claude  
**AQUITAINE SUD** **FNAR**  
2, impasse des Chênes  
64160 BERNADETS  
Tél. : 05 59 33 07 28

## BOURGOGNE

- > GIDON Alain **FNAR**  
6, rue de Chateauneuf  
21240 TALANT  
Tél. : 03 80 56 41 01
- > QUESSEVEUR Guy **FNAR**  
21310 BEZE  
Tél. : 03 80 75 31 66
- > DORMEVAL Richard **UFR-rg**  
5, route de Marsannay  
21380 SAVIGNY- LE-SEC  
Tél. : 06 83 01 18 38

## BRETAGNE

- > BRETINEAU René **UFR-rg**  
3, boulevard des Déportés  
35400 SAINT MALO  
Tél. : 02 99 40 21 83

## CENTRE

- > MOREL Alain **UFR-rg**  
2, rue Haute Vasselière  
37260 MONTS  
Tél. : 02 47 26 60 95

## CHAMPAGNE - ARDENNES

- > RUELLE Claude **FNAR**  
9, rue Jean-Baptiste Colbert  
51470 SAINT MEMMIE  
Tél. : 03 26 65 07 12 / 06 82 42 65 32

## FRANCHE COMTÉ

- > CHEVALIER Philippe **FNAR**  
21, rue des marais  
25160 VAUX ET CHANTEGRUE  
Tél. : 03 81 69 65 35
- > FRANCE Monique **UFR-rg**  
4 avenue du Lac  
70000 VAIVRE ET MONTOILLE  
Tél. : 03 84 76 26 42

## ILE-DE-FRANCE

- > SECRÉTARIAT DE LA FNAR **FNAR**  
83/87, avenue d'Italie  
75013 PARIS  
Tél. : 01 40 58 15 00
- > FELTIN Jean-Claude **UFR-rg**  
5, rue Gambetta  
92320 CHATILLON  
Tél. : 01 46 57 34 17

## LANGUEDOC-ROUSSILLON

- > AMARY Michel **UFR-rg**  
290, Chemin du Romarin  
34170 CASTELNAU-LE-LEZ  
Tél. : 04 67 79 10 42
- > GREGOIRE GAUBERT Christiane **FNAR**  
12720 SAINT LEONS  
Tél. : 06 79 76 72 00

## LIMOUSIN

- > SOUMY Marie-Claude **UFR-rg**  
Tél. : 06 26 34 19 17

## LORRAINE

- > FAESSEL André **UFR-rg**  
12, rue de Verdun  
57120 ROMBAS  
Tél. : 03 87 74 70 76  
Port : 06 07 17 72 24

## NORD - PAS DE CALAIS

- > FIEVET Janine **FNAR**  
47, rue de la Gare  
59320 ERQUINGHEM-LE-SEC  
Tél./ Fax : 09 64 28 76 34
- > FOSSE Michel **UFR-rg**  
10, route de Bergues  
59380 BIERNE  
Tél. : 03 28 68 74 99

## NORMANDIE (BASSE)

- > GORIN Jean-François **UFR-rg**  
5, chemin du Val Maingot  
14680 FRESNEY-LE-PUCEUX  
Tél. : 06 70 85 76 06 / 02 31 79 88 70

## NORMANDIE (HAUTE)

- > BILLON Jean-Pierre **UFR-rg**  
C 401 Terrasse Saint Ouen  
19, place du Général de Gaulle  
76000 ROUEN  
Tél. : 02 35 36 72 12
- > LEPOINT Daniel **FNAR**  
37, route de Verneuil  
27250 BOIS ARNAULT  
Tél. : 02 32 29 98 92

## PAYS DE LOIRE

- > MAURICE Guy **UFR-rg**  
3, rue du Bellay  
49000 ECOUFLANT  
Tél. : 02 41 43 99 63

## PICARDIE

- > CALVO Albert **UFR-rg**  
8, rue Fillette Nicolas Philibert  
92500 RUEIL MALMAISON  
Tél. : 01 47 51 84 21

## PROVENCE-ALPES CÔTE D'AZUR

- > DEJARDIN Jean-Jacques **FNAR**  
Le Chevalier Plaisance - B  
325, route de Plaisance  
83200 TOULON  
Tél. : 04 94 29 04 72
- > PATRIS René **UFR-rg**  
2 allée Alfred Jarry  
26700 PIERRELATTE  
Tél. : 04 75 04 25 09

## RHÔNE - ALPES

- > BOUILLLOT Monique **FNAR**  
16, avenue Laurent Bonnevey  
69350 LA MULATIERE  
Tél./Fax : 04 78 50 84 42
- > MEUNIER Roger **UFR-rg**  
Les Eymards - 1525 route de Villard  
38250 LANS en VERCORS  
Tél. : 04 76 95 40 75  
Port : 06 84 21 41 29

**FNAR et UFR-rg  
sont membres  
fondateurs de la CFR**